

N°85 // JUILLET 2022

MON VILLAGE MAGAZINE

www.montauroux.com



LE MAGAZINE DE MONTAUROUX



LA LETTRE DU MAIRE

P 5

FESTIVAL DE GUITARE

P 20

MONTAUROUX ON L'M

P 22

HOMMAGE LUCIENNE ROSTAGNO

P 38



CREAMANIA

COMMUNICATION

Une agence passionnée par la création...
Et tellement plus encore !

CONCEPTION GRAPHIQUE

CONSEIL - RÉALISATION - IMPRESSION

OBJET PUBLICITAIRE

CRÉATION DE SITE INTERNET

ENSEIGNE - GRAND FORMAT

RÉGIE PUBLICITAIRE

3 Agences pour être plus proche de vous !

Centre Agora • RD 562
83440 Callian
04 94 85 71 39

11, avenue des Tignes
06400 Cannes
04 97 06 99 99

26, place Agricola
83600 Fréjus
04 22 54 25 78

www.crea-mania.com - devis@crea-mania.com



le Mensuel



Sommaire

Editorial	p 03
La lettre du Maire	p 05 à 06
Compte rendu CM 16/03	p 07 à 08
Compte rendu CM 06/04	p 09 à 10
Compte rendu CM 20/05	p 11
Flash Infos.	p 12
Elections	p 13
Affaires sociales	p 14 à 15
Affaires scolaires	p 16
La Défense	p 17
Médiathèque	p 18
La crèche.	p 19
Aux cœurs des saisons.	p 19
Festival de guitare	p 20 à 21
CCFF	p 22 à 24
Loisirs et fêtes	p 25
Montauroux on l'M	p 26 à 27
Maison Pour Tous	p 28
Ciné Festival	p 29
ACEV	p 30
Yoseikan	p 31
EPF Athlétisme	p 32
Judo.	p 33
Gymnastique	p 33
Les Poun's en Herbe	p 34
Ecuries Fondurane	p 35
Philippe et Josh	p 36
Liste non majoritaire	p 37
Lucienne Rostagno.	p 38
Etat Civil	P 39
Prochain numéro	p 39

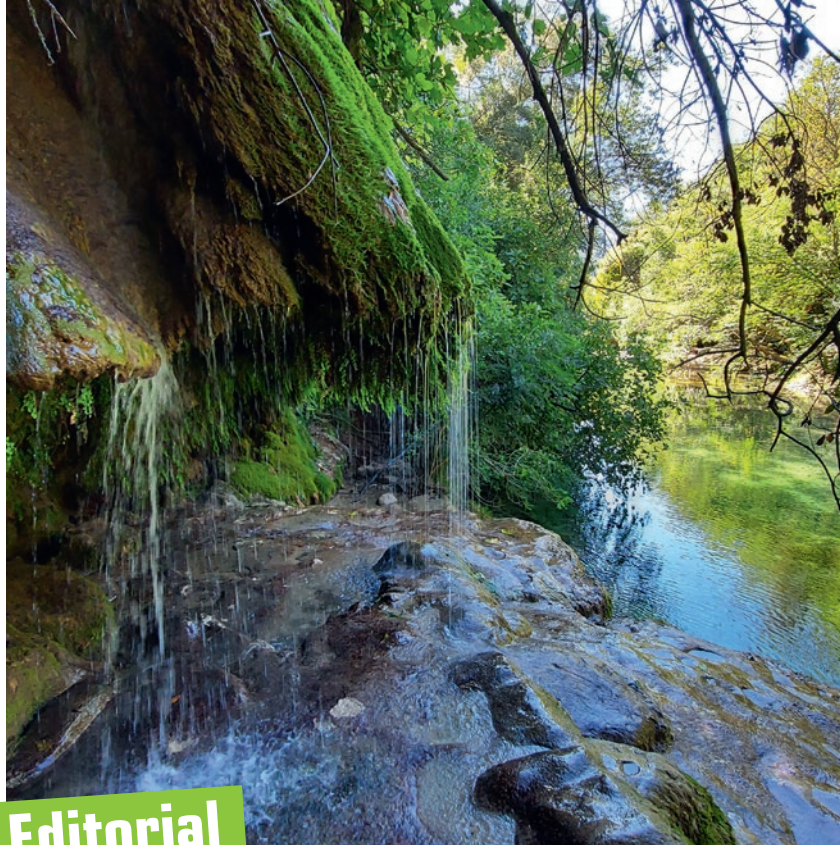
Directeur de la publication
Jean-Yves Huet
Assistants :
Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

Communication mairie
Place du Clos
Valérie Dugelay
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.
Mail : mairie@montauroux.com

Conception & Impression
Creamania Communication
www.crea-mania.com
Centre Agora - 83440 Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39
contact@crea-mania.com
www.crea-mania.com

Crédits photos : Mairie, Associations,
Barbara Cuch, Patrick Damoulakis,

Revue Municipale de Montauroux
Tirage 3600 exemplaires
Dépôt légal à parution (Juillet 2022)



Editorial

Après Jean de la Fontaine en 2021, c'est au tour de Molière de voir son 400ème anniversaire de naissance célébré cette année. Ainsi en deux ans, la France aura honoré deux des plus grands génies de sa littérature, dont les œuvres restent toujours d'actualité.

Jean Baptiste Poquelin naît en 1622 dans une famille de la bourgeoisie parisienne. Il fait ses études au collège des jésuites, le plus réputé de la capitale avant d'aller étudier le droit à Orléans. A 20 ans, le penchant qui le pousse à monter sur les planches est le plus fort, il fonde de l'illustre Théâtre avec Madeleine Béjart et prend en 1644 le pseudonyme de Molière. Sa nouvelle troupe connaît des difficultés, qui l'amène à se produire en province et en particulier dans le Languedoc où le prince de Conti lui apporte son patronage. Sa notoriété grandissante le conduit à revenir à Paris en 1658 où Louis XIV, séduit par ses premières pièces, lui offre aide et protection. A l'immense talent de comédien s'ajoute une forte activité créatrice de pièces dans le genre comique mais la portée satirique de ses œuvres fait naître une opposition de la Cour malgré l'appui constant de Louis XIV. La vie affective de Molière et sa santé se délabrent d'autant plus que les calomnies l'accusent d'inceste, lui qui a épousé Armande Béjart la très jeune sœur (ou la fille ?) de Madeleine Béjart sa compagne des débuts de théâtre. Il ne renonce pas pour écrire et jouer une pièce par an jusqu'à sa mort en 1673 à l'issue d'une représentation du Malade Imaginaire.

Que retenir de son œuvre ? Elle se caractérise d'abord par un style direct, imagé, exemplaire au point de considérer le français comme la langue de Molière, ensuite des personnages typés tels Tartuffe, Don Juan, enfin des situations, qui mettent à mal la bourgeoisie et où ce sont les valets et servantes, qui font preuve d'ingéniosité et de sagesse.

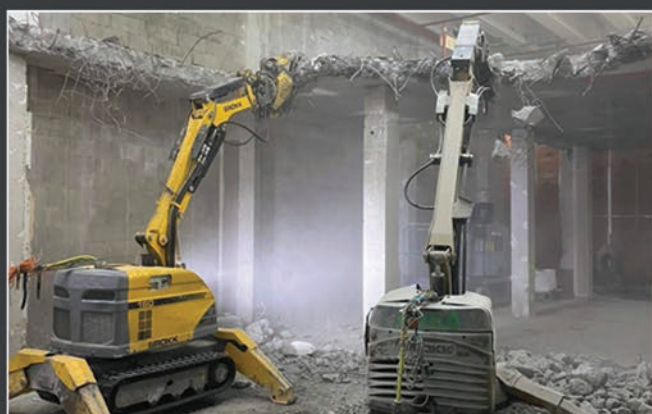
Plusieurs de ses pièces sont jouées en cette année du 400ème anniversaire de sa naissance avec des mises en scène modernes, qui accentuent encore des messages toujours d'actualité dans un monde en quête de repères.

La Rédaction

DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS ENROCHEMENTS

**GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT
PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX**



245 Chemin des Cigales - 83440 Montauroux
Tél. 04 94 76 11 83 - www.pugneres.fr



La lettre du Maire

Chers Montaurousiennes,
chers Montaurousiens,

Le fléau du COVID 19 semblant s'atténuer voire disparaître, un nouveau danger s'annonce à nos portes depuis un mois : la guerre en Ukraine. Avec cet événement tragique qui pousse sur les routes de l'exil des millions de personnes, on découvre l'importance de ce pays dans l'économie de l'Europe ; on découvre que le grenier à blé de notre continent n'est plus la France mais l'Ukraine ; on découvre que la quasi-totalité de l'huile de tournesol est produite en Ukraine. On découvre que nombre de productions de biens de consommation courants viennent de ce même pays. De ce fait, les pénuries s'installent peu à peu ; qui dit pénurie dit augmentation des prix ; si on rajoute comme à chaque fois l'effet psychologique et les spéculateurs de tout bord, on en arrive à des projections d'inflation alarmantes. Nous sommes obligés de revoir un certain nombre de nos décisions budgétaires ainsi que d'envisager l'augmentation d'un certain nombre de nos prix (la cantine notamment qui n'a pas été augmentée depuis 2008 !). L'objectif de cette année encore de ne pas toucher aux taux d'imposition risque de ne pas tenir dans les années qui viennent et il est probable d'ores et déjà que 2023 sera une année charnière sur le plan financier et budgétaire.

Pour poursuivre sur une note plus optimiste, je voudrais annoncer la fin du chantier de la maison de santé. La livraison des locaux aura été conforme aux prévisions et dès le premier avril, les professionnels de santé auront pu commencer à s'installer. Il y aura eu certes quelques détails de dernière minute à régler

mais pour un chantier de cette taille, on peut conclure que les entreprises auront fait leur travail et respecté les délais, que le maître d'œuvre aura assuré sa mission comme il se doit (ce qui n'est pas si courant) et que les petits détails de dernière minute auront été réglés avec diligence en respectant les données financières prévisionnelles. Nous avons inauguré ce splendide ouvrage le 17 juin et j'invite d'ores et déjà la population de Montauroux à venir le visiter.

Le prochain chantier important est lui aussi sur les rails : l'agrandissement de l'école du Lac rendu nécessaire par l'accroissement prévisionnel des effectifs. Rajouter des classes dans une école c'est aussi agrandir la cour, agrandir le réfectoire, respecter les nouvelles normes de construction et de sécurité et les coûts grimpent très vite. On prévoit aujourd'hui une enveloppe aux alentours des 900 000€ avec comme toujours son lot de subventions qu'il faut aller chercher auprès des différents organismes d'Etat, de la région ou du département ce qui prend, croyez-moi, beaucoup de temps et d'énergie.

Un autre projet que nous espérons pouvoir mener à bien avant la fin du mandat est le réaménagement de la place du Clos. La disparition des commerces et des structures administratives ou commerciales traditionnelles (pharmacie, tabac, la Poste et bientôt le Crédit Agricole) nous oblige à revoir nos objectifs. Nous pensons qu'une place plus attrayante pourrait donner envie à plus de monde de venir passer plus de temps dans notre cœur de village et accepter de garer son véhicule à 200 mètres voire un peu plus car à ce moment-là le jeu en vaudrait la chandelle. C'est ce qu'on observe dans certains centre-bourgs de notre territoire ou des départements voisins et c'est le pari que nous voulons tenter. Le projet élaboré par le CAUE, organisme d'étude départemental, est disponible à l'accueil de la mairie pour ceux qui souhaiteraient le consulter et donner leur avis.

Il n'aura échappé à personne qu'un nouveau parking de 30 places aura été créé en prolongement de celui de « La Fontaine » à l'entrée du parcours « Mailla ». Un autre est à l'étude à côté de la nouvelle Maison de Santé ainsi qu'un ascenseur au parking de La Fontaine qui est probablement celui qui est le plus difficile d'accès. Pouvoir déposer son véhicule sans trop chercher une place le soir quand on rentre du travail et en profiter pour faire quelques courses chez le boulanger ou à la supérette est une nécessité absolue et c'est ce que nous nous attelons à faire avec nos élus en particulier Christian Coulon et Jean-Antoine Bottero et tous les services concernés. Reste que nos villages ne sont pas appelés perchés pour rien et il faut un peu marcher. Garer son véhicule juste en dessous de chez soi est la plupart du temps impossible ; mais l'est-ce vraiment dans les grandes villes ou ailleurs en général ? Le gros avantage chez nous c'est que ça ne coûte rien !

Comme je le mentionnais dans notre précédent bulletin, le projet d'aménagement du rond-point de Fondurane est bien avancé et nous inviterons la population à venir le consulter dès sa finalisation. Nous espérons pouvoir le réaliser avant la fin de l'année.

J'invite également les habitants de Montauroux à se rendre devant la caserne des pompiers pour visiter le jardin des roses,

que nous avons réalisé et qui donne une ouverture sur tout le territoire de Fayence. Cette réalisation en appelle d'autres ; nous participons par la même à un projet territorial d'ensemble qui pourrait s'appeler les chemins de la rose et de la fleur à parfum avec une déclinaison similaire dans les autres villages du territoire. Il reste à convaincre les autres municipalités ; ce chemin deviendrait un véritable fil conducteur de notre histoire qui rejoint celle de Grasse et de son industrie du parfum et qui est reconnue aujourd'hui par l'UNESCO.

Enfin, après deux saisons en demi-teinte, nous allons vraisemblablement cette année pouvoir à nouveau nous réunir au sein des manifestations traditionnelles comme le 14 juillet, le festival de guitares, et la Saint-Barthélemy. Il y aura d'autres manifestations organisées par le comité des fêtes et les commerçants et j'espère que nous pourrons enfin revivre normalement avec tout ce qui fait un village, une commune, un territoire avec ses traditions et ses spécificités.

Au niveau intercommunal nous avons eu la joie de pouvoir inaugurer la nouvelle base d'aviron qui là aussi aura été livrée à temps pour pouvoir accueillir les équipes nationales qui souhaiteront venir s'entraîner en vue des Jeux-Olympiques de Paris 2024. Lors de cette inauguration qui accueillait un certain nombre de personnalités du monde politique ou de l'administration (M. le Sous-Préfet Eric de Wispalaere et le Vice-

Président de la région M. François de Canson notamment) nous avons pu entendre que le projet de lycée du Pays de Fayence était relancé. Nous en acceptons l'augure en souhaitant que nous n'aurons pas une fois de plus à nous plaindre des promesses non tenues de la part de nos « grands élus ».

Enfin je voudrais terminer ce message en remerciant toutes les familles et toutes les personnes qui se seront portées volontaires ou qui nous auront aidé à accueillir des familles Ukrainiennes : les enseignants de nos écoles, les personnels administratifs et ceux du secteur médico-social (encore une fois merci Michèle pour tout ton dévouement auprès des plus fragiles). Cette démarche ô combien difficile aura permis pendant un temps de pallier les urgences. La mairie loge actuellement une famille de 6 personnes dont trois enfants qui auront immédiatement été scolarisés dans nos écoles et notre collège. Il faut espérer que tout le monde pourra un jour rentrer lui. C'est leur vœu le plus cher et c'est ce que nous ne pouvons que leur souhaiter car cela signifiera la fin de la guerre.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances bien méritées.

Jean-Yves HUET,
Maire de Montauroux



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2022

01/ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – Exercice 2022

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afférent à l'exercice 2022 sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afférent à l'exercice 2022 sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire.

02) Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Exercice 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins 4 contre (Marie-Hélène SIMON – Véronique BRUNET – Christian THEODOSE – Eric GAL) :

- Fixe les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), à compter du 1^{er} janvier 2023 selon les termes suivants :
- Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16.70 €/m ²	33.40 €/m ²

- Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	50.10 €/m ²	100.20 €/m ²

03) Acquisition de parcelles de terrain – Quartier Camp Long.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition des parcelles suivantes, au prix d'un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,

Propriétaire actuel (le vendeur)	Propriétaire Futur (L'acquéreur)	Références Cadastres	Superficie	Prix de vente (frais en sus à la charge de la commune)
M. SALVATICO Christian	Commune de MONTAUXOUX	Section I - N° 4570	10 m ²	1€
INDIVISION Monsieur L'HOTIS Marc Madame TORTORICI Stéphanie	Commune de MONTAUXOUX	Section I - N° 4572	2 m ²	1€
INDIVISION Mme COELHO Tiphane et M. ALCARAZ Cyril	Commune de MONTAUXOUX	Section I - N° 4574	94 m ²	1€

- Autorise le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer les actes de vente, qui seront publiés au bureau des hypothèques pour enregistrement.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

04) Acquisition de parcelles de terrain – Quartier le Vilaron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition des parcelles suivantes, au prix d'un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,

Propriétaire actuel (le vendeur)	Propriétaire Futur (L'acquéreur)	Références Cadastres	Superficie	Prix de vente (frais en sus à la charge de la Commune)
Mme Laurence GRICOURT Michel LEROUX	Commune de MONTAUXOUX	Section A n° 1126	27m2	1€
Mme Claudette ARNULFO-REMY M SINTES Christophe	Commune de MONTAUXOUX	Section A n° 1128	353 m2	1€

- Autorise le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer les actes de vente, qui seront publiés au bureau des hypothèques pour enregistrement.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

05) Création de postes. (Promotion interne et réussite concours).

Il convient de créer 2 postes suite à la nomination par voie de promotion interne et un poste suite à la réussite d'un concours ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise la création de 3 emplois à temps complet selon les caractéristiques suivantes :

Poste	Affectation	Catégorie	Groupe hiérarchique	Durée hebdomadaire
1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Service administratif	B	4	35 heures
1 agent de Maîtrise	Service Technique	C	2	35 heures
1 agent de Maîtrise	Service école du Lac	C	2	35 heures

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

06) Création de postes. (Service des Affaires Scolaires et Jeunesse).

Il convient de stagiairiser des agents sous contrat depuis de nombreuses années et dont leurs états de services demeurent particulièrement satisfaisants,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la création des emplois suivants :

Poste	Affectation	Catégorie	Groupe hiérarchique	Durée hebdomadaire
2 adjoints d'animation	Affaires scolaires	C	1	35 heures

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs.

Le Comptoir Paramédical Pro & Particuliers
Vente Location de matériel médical
 508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN
 lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél./ Fax 04 94 76 17 22

Maçonnerie Lambert
 Construction de villas - Rénovation
 Charpente - Piscine
 ☎ 06 18 41 96 57 / 06 11 84 22 83 lambert-construction@orange.fr

07) Création de postes (PEC).

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Crée trois (3) emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les conditions suivantes :
- Contenu des postes : tous services
- Durée des contrats : 12 mois
- Rémunération : SMIC
- Autorise M le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à intervenir à la signature de la convention et des contrats de travail à durée déterminée.
- Dit que la dépense est inscrite au budget de la Commune

08) Règlement des astreintes

Il convient de préciser le rôle des astreintes et de réglementer ses modalités d'organisation à travers un règlement dédié ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées au sein d'un règlement intérieur des astreintes ;
- Charge l'autorité territoriale de l'appliquer dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

09) Vacation Police Municipale – Sécurité des établissements scolaires.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation par intervenant soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 35,95 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Recrute trois vacataires pour dispenser des formations sur la thématique de sécurité « Intervention dans le cadre d'une situation de crise dans un établissement scolaire » deux jours les mois de mars et avril 2022 pour une durée prévisionnelle de 14 heures, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 35,95 €
- Dit que la dépense nécessaire est inscrite au budget de la Commune.



10) Dépassement dérogatoire du plafond des heures supplémentaires mensuelles.

Certains services comme le service de la Police Municipale, les services techniques et les services administratifs sont amenés, lors de certains événements (manifestations, élections, période estivale) à être fortement sollicités.

Les agents relevant de ces services sont susceptibles de dépasser le plafond horaire des 25 heures mensuelles en ce qui concerne les heures supplémentaires ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le dépassement du contingent mensuel des heures supplémentaires au-delà des 25 heures et jusqu'à un plafond de 40 heures mensuelles ;
- Dit que ce dépassement du contingent des 25 heures mensuelles devra respecter les dispositions légales et réglementaires relatives au temps de travail et à la mise en œuvre de l'ARTT dans la collectivité ;

11) Modification carte scolaire. Rentrée scolaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Émet un avis favorable quant aux mesures scolaires suivantes, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 :

EEPU MARCEL PAGNOL	Implantation d'un poste d'adjoint
--------------------	-----------------------------------

- Charge M. Le Maire de transmettre ladite délibération à M. l'Inspecteur d'Académie.

Question diverse :

QD 01) Servitude en tréfonds pour une canalisation publique d'eau pluviale (EP) – Quartier Valcros.

Mme Denise TALLENT, propriétaire de la parcelle cadastrée section I n° 1400, accepte d'accorder à la Commune de Montauroux une servitude en tréfonds pour une canalisation d'eau pluviale (EP), conformément aux prescriptions suivantes :

Fonds servants				Fonds dominants		Indemnité
Propriétaire	Réf. cadastrales	Surface grevée estimée en tréfonds	Largeur grevée en tréfonds	Propriétaire	Réf. cadastrales	
Mme TALLENT Denise	Section I N° 1400	50 m²	1 mètre	Commune de MONTAUXOUX	Domaine public (DP) Chemin des Adrechs de Valcros	Néant

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la servitude de passage en tréfonds pour une canalisation d'eau pluviale (EP) accordée par Mme TALLENT Denise, au profit de la Commune de Montauroux.



Vous souhaitez, VENDRE, ACHETER ou LOUER votre bien ?

Daniel KLEIN - 06 73 17 71 87

Votre Conseiller indépendant en immobilier
spécialisé sur votre secteur

your local independent real estate advisor

daniel.klein@safiti.fr

www.safiti.fr

Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n° 512 859 562 au RSAC de la ville de Draguignan





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

01/ Vote du compte de gestion – Exercice 2021 – Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Le compte de gestion du receveur est soumis au Conseil Municipal.

Il apparaît de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	7 930 585.55 €	3 356 496.62 €
Recettes	8 245 486.16 €	2 820 807.95 €
Résultat	+ 314 900.61 €	- 535 688.67 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Arrête le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2021, tel que précisé ci-dessus.
- Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

02/ Vote du compte administratif. Exercice 2021 – Commune.

Mme Aurore STURM est désignée Présidente de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2021 se présente de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	7 930 585.55 €	3 356 496.62 €
Recettes	8 245 486.16 €	2 820 807.95 €
Résultat	+ 314 900.61 €	- 535 688.67 €

Le Conseil Municipal, (le Maire n'ayant pas pris part au vote et hors de la salle) après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Arrête le compte administratif de la Commune de l'exercice 2021.

03/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Affecte le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Commune d'un montant de 1 183 063.48 €, en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget de la Commune de l'exercice 2022.

04/ Adoption du budget primitif de la Commune – Exercice 2022.

La Commission des Finances s'est réunie le vendredi 25 mars 2022.

L'équilibre du budget primitif du service de la Commune en fonctionnement et en investissement s'établit de la manière suivante :

Exercice 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	9 011 701.59 €	5 491 045.66 €
Résultat	9 011 701.59 €	5 491 045.66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Arrête par chapitre et hors opérations, le budget primitif du service de la Commune afférent à l'exercice 2022.

05/ Vote des taux des taxes directes locales. Exercice 2022.

Le Conseil Municipal, doit se prononcer sur les taux des taxes directes locales de l'exercice 2022, étant précisé que les taux des taxes demeurent inchangés par rapport à l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte les taux des taxes directes locales de l'exercice 2022 suivants :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâtie	27.49
Taxe foncière non bâtie	27.49

06/ Attribution de subventions aux associations – Exercice 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (M. Jean-Antoine BOTTERO, conseiller intéressé en qualité de membre d'une association, ne prenant pas part au vote) et à l'unanimité des voix :

- Attribue aux associations concernées les subventions pour l'exercice 2022, sous réserve de réception et d'acceptation des dossiers de demandes de subventions.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires et, en tant que de besoin, une convention avec les associations précisant les conditions et modalités en œuvre de leurs activités et du financement.
- Inscrit le montant total attribué au budget de la Commune (art. 6574) afférent à l'exercice 2022.

07/ Convention avec le Centre de Gestion du Var. Examens Psychotechniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la convention relative à la participation des collectivités et établissements aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var telle qu'annexée à la présente.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

08/ Servitudes en tréfonds. Canalisations d'eau potable et Télécom. Quartier Narbonne.

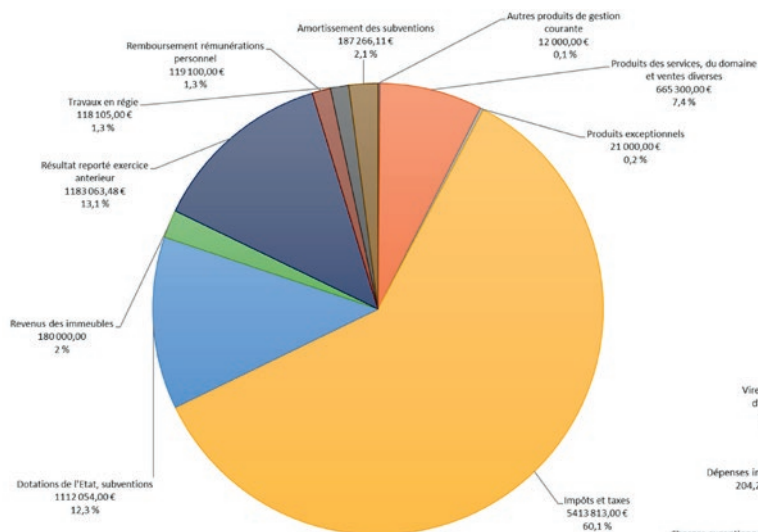
Il convient de régulariser les servitudes en tréfonds suivantes au profit de l'indivision constitutive de M MATHIEU Philippe et Mme DESESTRES Dominique relatives aux canalisations d'eau potable (AEP) et télécom sur la propriété communale cadastrée section H n° 1141.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

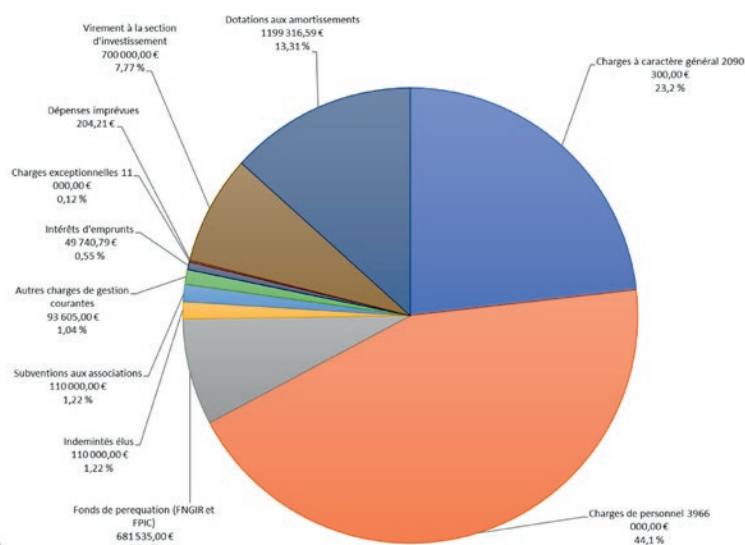
- Approuve la servitude de passage en tréfonds pour un réseau télécom accordée par la Commune de MONTAUX, au profit de l'indivision constitutive de M MATHIEU Philippe et Mme DESESTRES Dominique.
- Approuve la servitude de passage en tréfonds pour une canalisation d'eau potable et un réseau télécom accordée par la Commune de MONTAUX, au profit de l'indivision constitutive de M MATHIEU Philippe et Mme DESESTRES Dominique.
- Autorise Le Maire à signer le ou les acte(s) de servitude(s) en tréfonds, ou M le premier adjoint dans l'hypothèse où l'acte est passé en la forme administrative, qui sera (seront) publié(s) au bureau des hypothèques.



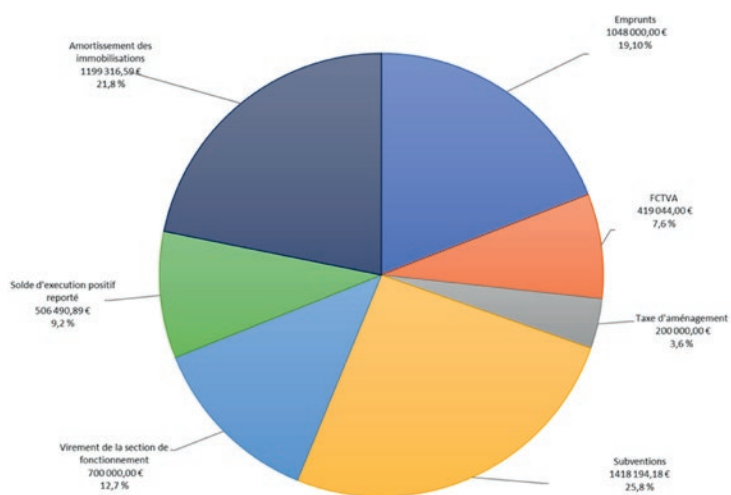
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022



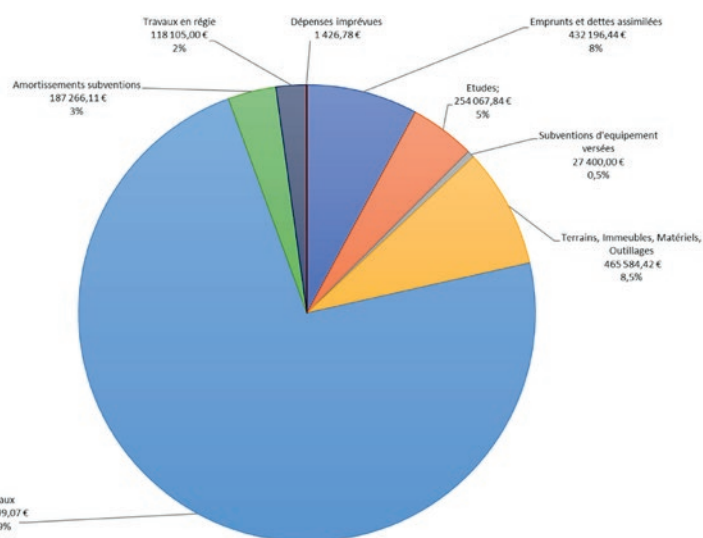
Recettes de fonctionnement - Exercice 2022



Dépenses de fonctionnement - Exercice 2022



Recettes d'investissement - Exercice 2022



Dépenses d'investissement - Exercice 2022

01/ Taxe foncière sur les propriétés bâties. Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

02/ Aide financière aux jeunes pour participation aux séjours de vacances. Exercice 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le versement d'une aide financière communale de 60 € par enfant, pour l'année 2022 aux familles résidant sur le territoire de la Commune en vue de la participation des enfants au sein des séjours de vacances.
- Dit que l'attribution de cette aide financière est subordonnée au respect de ces critères :
 - L'aide s'adresse aux enfants de 6 à 18 ans.
 - Les enfants concernés doivent avoir une résidence sur la Commune de Montauroux.
 - Les séjours de vacances pour lesquels l'aide financière est acceptée ne pourront avoir un but confessionnel ou politique.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022 de la Commune.

03/ Détermination du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial (CST).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Crée un Comité Social Territorial (CST) dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.
- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) à 5.
- Maintient le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
Ce nombre est ainsi fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité ou de l'établissement et nombre égal de suppléants.
- Recueille l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements Publics.

04/ Projet de zone agricole protégées sur la Commune de Montauroux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Confirme l'intérêt général de préserver les zones agricoles sur la Commune de MONTAUXOUX ;
- Décide d'élaborer à cette fin, un dossier de proposition de zone agricole protégée ;
- Rappelle que ce dossier de proposition, établi en application du second alinéa de l'article R112-1-4 du Code rural et de la pêche maritime, sera soumis pour accord au conseil municipal avant sa transmission à M. Le Préfet.

05/ Procédure de « désherbage » Médiathèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :
Documents en mauvais état,
Documents au contenu obsolète,
Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ».

- Dit que ces documents pourront être cédés gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

- Dit que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

- Charge le ou la responsable de la médiathèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination

QUESTIONS DIVERSES

QD 01/ Occupation du domaine communal. Antenne de téléphonie mobile ORANGE. Lieu dit le Gabinet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'occupation du domaine communal sur la parcelle cadastrée section G n° 582 au lieu-dit Le Gabinet par une antenne relais de téléphonie mobile (ORANGE – SOCIÉTÉ TOTEM FRANCE) selon la convention d'occupation ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention d'occupation du domaine communal ;
- Dit que les mesures de publicité et d'information seront assurées en l'espèce.

QD 2/ Mise en place du télétravail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte le règlement de télétravail défini ci-dessus ;
- Instaure le télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 23 mai 2022.
- Valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus
- Inscrit au budget les crédits correspondants.



RAVALEMENT DES FACADES

La commune continue de participer financièrement au ravalement des façades concernant les immeubles situés au centre du village.

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés en mairie (service de l'urbanisme).

Les taux de subvention s'établissent à 30 % du coût plafonné à :

- 100 € TTC/m² pour un ravalement lourd comprenant la réfection totale de l'enduit.
- 80 € TTC/m² pour le ravalement complet de la façade comprenant seulement des travaux de peinture.
- Un plafonnement de la subvention par façade à 4 000 € TTC.

CIRCULATION SUR LES VOIES DU GIRATOIRE DE FONDURANE

Nous souhaitons rappeler les règles du Code de la Route applicables sur le nouveau giratoire de Fondurane.

Article R412-9 du Code de la Route

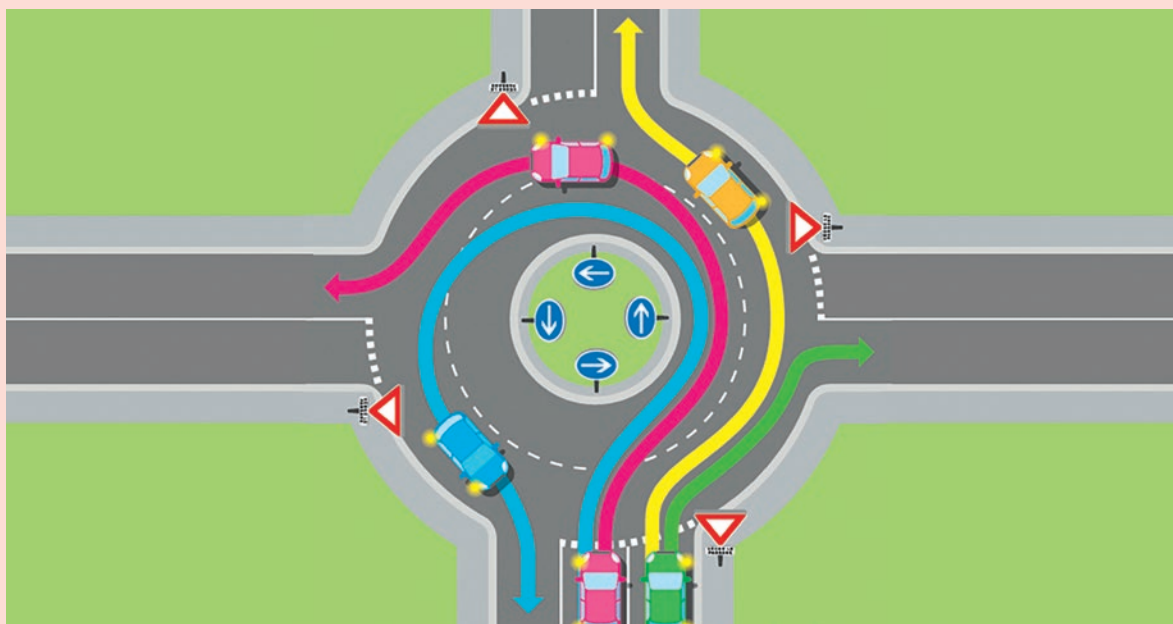
« En marche normale, tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée, autant que le lui permet l'état ou le profil de celle-ci.

Toutefois, un conducteur qui pénètre sur un carrefour à sens giratoire comportant plusieurs voies de circulation en vue d'emprunter une sortie située sur sa gauche par rapport à son axe d'entrée peut serrer à gauche.

Chaque manœuvre de changement de voie à l'intérieur du carrefour à sens giratoire reste soumise aux règles de la priorité et doit être signalée aux autres conducteurs. »

A contrario, un conducteur souhaitant emprunter la voie située en face demeure sur la voie de droite.

La signalisation d'un arrêt de bus sur la voie de droite n'impacte aucunement l'application de cette réglementation.



Alain TAXIL S.A.S.

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
TERRASSEMENT - V.R.D. - BRISE ROCHE
LOCATION D'ENGINS - TERRE VÉGÉTALE - ENROCHEMENT
MUR EN PIERRES - ENROBÉS NOIRS ET COULEURS - BICOUCHE



+33 (0)4 94 76 12 08

alain-taxil.sa@wanadoo.fr



ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Montauroux

1^{er} TOUR

Inscrits	5268
Votants	3943
Exprimés	3873
Abstentions	25,15%

Marine Le Pen	1239	31,99%
Emmanuel Macron	895	23,11%
Jean-Luc Mélenchon	556	14,36%
Eric Zemmour	505	13,04%
Valérie Pécresse	179	4,62%
Yannick Jadot	167	4,31%
Nicolas Dupont-Aignan	125	3,23%
Jean Lassalle	99	2,56%
Fabien Roussel	54	1,39%
Anne Hidalgo	30	0,77%
Philippe Poutou	15	0,39%
Nathalie Arthaud	9	0,23%

2^{ème} TOUR

Inscrits	5273
Votants	3893
Exprimés	3643
Abstentions	26,17%

Marine Le Pen	2062	56,60%
Emmanuel Macron	1581	43,40%



RENAULT

TRANSLOVET Agent



Renault
ARKANA

RD 562, 83440 Callian (en face de AGIP)
Tél. 04 94 76 57 29 - sophie.renaultcallian@gmail.com

AFFAIRES SOCIALES

Chères Montaurousiennes et chers Montaurousiens

A L'Heure où j'écris cet article, le soleil est de retour et les températures sont estivales et malgré les difficultés de la vie, je vous souhaite à tous un très bel été. Prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers !



LES ANCIENS CHOYES A L'OCCIDENTALE

Comme il est de coutume, le centre communal d'actions sociales de Montauroux a invité les seniors à venir se retrouver autour d'un repas convivial synonyme de retrouvailles. Mais cette année changement de décor car les agapes se sont déroulées dans les somptueux et chaleureux salons de l'Occidentale où la maîtresse des lieux Shéhérazade a accueilli les quelques 140 invités. Un grand MERCI à Mr le Maire qui m'a permis de faire ce beau cadeau à tous nos chers anciens. Également un grand merci à Shéhérazade et à toute son équipe ! Le repas était d'une qualité absolue ainsi que le service rien à redire ! Bravo ! Suivi d'un beau spectacle de transformistes, une tombola et l'animation dansante du groupe de la fidèle Patricia Magne ont complété le tableau de cet instant magique dans ce magnifique lieu de réception.

EMERA RÉSIDENCE LES AMANDIERS

Conseil de la Vie Sociale

Représentants du Personnel

- Mr Vidal Olyn
- Mme Mangeney Séverine
Représentants de l'Organisme Gestionnaire
- Mme Sourbe Pardiac, Directrice Adjointe
Autre Membre
- Michèle Dufour, Adjointe aux affaires sociales
Vice-Présidente du CCAS

Ordre du jour

Animations prévues :

- Mr Vidal présente le projet d'un " ciné-club " qui aura lieu le week-end
- Journées à thèmes et événements : couscous dimanche 24, Fêtes des mères, barbecue et après midi Jazz, aïoli fin juin, goûter des familles du PASA
- Reprise des échanges intergénérationnels avec le collège Léonard de Vinci
- Reprise des activités de gym adaptée 2 fois par semaine
- Achat d'une console W II à l'unité protégée



QUESTIONS DES RESIDENTS ET DES FAMILLES

- Madame Dubset Estelle souhaite que les informations soient mieux communiquées aux résidents et non seulement aux familles
- Echange entre Mme Lapoix et Mme Dufour au sujet de l'organisation du vote des résidents pour les élections présidentielles
- Mr Dumoulin exprime le souhait que les résidents soient stimulés pour des activités plus personnalisées. En réponse à cette demande : organisation d'un groupe de paroles de quelques résidents avec intervention de la paroisse locale. Poursuite de la politique des visites en chambre à vocation relationnelle par les soignants déjà mise en place.

LITERIE - CANAPÉ - CUISINE - DRESSING - MEUBLE - MENUISERIE - SUR MESURE





*Soldes suivant les dates en vigueur

NOUVEAUX HORAIRES : DU LUNDI AU VENDREDI 9H30/12H30 & 14H30/18H30 - SAMEDI 9H/12H & 15H/18H

 La Grange aux Meubles  - 04 94 39 74 55  Plan de la Grande Vigne à CALLIAN à côté de 

DISPOSITIF CANICULE

Comme chaque année à l'approche de la période estivale, le CCAS déploie plusieurs mesures dans le cadre du Plan Canicule afin que les seniors et les personnes handicapées de Montauroux puissent passer un été en toute tranquillité. Une cellule de veille sanitaire et sociale est mise en place du 1er juin au 31 août afin d'éviter de subir les conséquences négatives de la chaleur mais aussi pour aider les personnes seules à se sentir rassurées. En cas d'alerte météorologique le CCAS mettra la solidarité en marche. Selon le niveau d'alerte, les agents sociaux viendront les visiter, téléphoneront à leur domicile pour prendre des nouvelles ou les accueilleront dans une salle climatisée. Pour profiter de ces services, il suffit de s'inscrire sur le registre du CCAS (registre nominatif et confidentiel) en remplissant le questionnaire joint au courrier envoyé et de le transmettre dans les meilleurs délais au CCAS 7 rue Mirabeau ou de le déposer dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil de la Mairie. Pour tout renseignement tél. 04 94 84 55 49 ou 06 70 96 36 10

MISE EN PLACE DES ATELIERS SÉNIORS (GRATUITS)

- Ateliers Mémoire et Informatiques avec Mr Philippe Sebire tous les vendredis à la médiathèque à partir du 27 mai jusqu'au 30 juin
- Atelier mémoire 9h30 à 12h00
- Informatique débutants 14h à 15h30, plus connaisseurs 15h30 à 17h

ATELIERS POUR LE BIEN VIEILLIR

- Le Bien-Être, le mouvement par la relaxation (tous les lundis matin à partir du 30 mai à 9h30 salle 4 parking la Fontaine) avec M^{me} Katia Koulikoff Sophrologue
- Mi-septembre 12 séances Form équilibre
 - Sept/Oct 8 séances, le bien être par la sophrologie
 - Oct (3 au 9) semaine bleue 8 séances la santé par les pieds avec conférence et dépistage

Ces ateliers sont proposés par ASEPT PACA, ils sont entièrement gratuits, Association santé, éducation et prévention sur les territoires PACA M^{me} Pascale Bombenon est chargée de projet Pour s'inscrire appeler le CCAS au 04 94 84 55 49 ou 06 45 27 25 63

COMMISSION SANTE ET SOCIALE

Président Mr Bernard Henry, Maire de Fayence
Les représentants des CCAS et les élus délégués aux affaires sociales
Ordre du jour

- Présentation de la nouvelle maison du Relais d'Assistants Maternelles (1 million 300 pour le projet)
- Les missions de France Services du Pays de Fayence Responsable Mme Nathalie Boissat
159 Rue de la Comtesse de Villeneuve - Quartier la Ferrage 83440 Fayence
Tél. 04 94 39 09 10 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

DÉLIVRER UNE INFORMATION DE PREMIER NIVEAU

- Aide à la compréhension des informations des documents et des formulaires
- Présentation des dispositifs des prestations et services utiles
- Affichage et mise en disposition de documentations et actualité des partenaires
- Accompagnement dans les démarches du quotidien
- Vérification des dossiers

METTRE À DISPOSITION ET ACCOMPAGNER L'UTILISATION D'OUTILS INFORMATIQUES

- Possibilité d'utiliser un ordinateur en accès libre pour les démarches dématérialisées
- Possibilité d'imprimer, de numériser pour compléter les dossiers administratifs
- Création d'adresse mail
- Création de comptes " France Connect" (Améli, impôts...)
- Création d'espaces personnels (CAF, Ameli, Pôle Emploi, Impôts, Retraite...)

AIDE AUX DEMARCHES EN LIGNE

- Aide à la navigation sur les sites internet des partenaires
- Aide à la réalisation de télé procédures
- Simulations de prestations demande de documents en ligne
- Aide à la rédaction de courriers de CV et lettre de motivation

RÉSOLUDRE LES CAS LES PLUS COMPLEXES EN S'APPUYANT SUR UN CORRESPONDANT DES RÉSEAUX PARTENAIRES

- Orientation de l'usager vers le bon partenaire
- Prise de rdv en visio guichet téléphonique ou présentiel
- Prise de renseignements auprès du référent partenaire
- Recours à administration pour les dossiers complexes

LES PERSPECTIVES 2022 ESPACE ATELIERS

ESPACE IMPÔTS 2^{ème} mercredi de chaque

mois de 13h30 à 15h

- Créer et gérer son espace particulier en ligne
- Payer ses impôts en ligne
- Gérer son prélèvement à la source
- Télécharger son avis d'imposition (revenus, taxe foncière, taxe d'habitation)

ESPACE ANTS (agence nationale des titres sécurisés 2ème mercredi de chaque mois de 15h à 16h 30)

- Créer son espace ANTS
- Refaire sa carte grise en cas de perte ou de vol
- Modifier l'adresse sur sa carte grise
- Faire une pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport
- Demander la fabrication de son permis de conduire en cas de perte, vol, annulation ou suspension
- Déclarer la vente ou le don de son véhicule

ESPACE PÔLE EMPLOI 3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h

- Faire sa première demande d'inscription ou se réinscrire
- S'actualiser sur pôle emploi
- Obtenir une attestation (paiement, périodes indemnisées...)
- Envoyer un document depuis son espace
- Créer son CV en ligne
- Créer son CV sur le logiciel Word

ESPACE AMELI

- Créer et gérer son compte AMELI en ligne
- Récupérer son attestation de droits
- Télécharger son attestation de paiement d'indemnités journalières
- Déclarer la perte le vol ou le dysfonctionnement de sa carte vitale
- Commander sa carte vitale en ligne
- Faire sa demande ou son renouvellement de complémentaire santé solidaire

ESPACE CAF

- Télécharger son attestation de paiement quotient familial
- Prendre rendez-vous en ligne sur son espace CAF
- Effectuer sa déclaration trimestrielle de ressources (RSA, Prime d'activité, AAH)
- Faire une simulation de prestation (RSA Prime d'activité Allocation Familiale Aide au logement)

Vous pouvez vous inscrire en contactant le conseiller numérique au 06 42 50 58 43 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

M^{me} Froment Dufour
Adjointe aux Affaires sociales

AFFAIRES SCOLAIRES DE MULTIPLES PARTENARIATS FRUCTUEUX



DEUX TROISIÈMES DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI EN IMMERSION AU 21^{ÈME} RIMA

Le 12 mai, 2 classes de 3e de M. Liberelle ont passé une journée avec les marsouins de la 1^{ère} compagnie du 21^{ème} régiment d'Infanterie de Marine au camp Lecocq à Fréjus. Le capitaine Antoine, commandant d'unité, avait élaboré un programme très enrichissant et varié. Après avoir partagé ce que représente chez les militaires professionnels l'esprit de défense (programme d'EMC en 3e), ce fut un véritable moment de partage de vie avec les hommes de la 1^{ère} compagnie. Les élèves ont pu faire la visite du casernement puis ont eu droit à une présentation de matériel dont le nouveau véhicule GRIFFON et des unités de combat du régiment. Des moments de convivialité et d'échanges ont eu lieu lors du repas au réfectoire et à la « popotte » (foyer du soldat). L'après-midi était réservée aux activités sportives encadrées par les hommes de la 1^{ère} compagnie : parcours naturel valorisé, challenges sportifs. Le capitaine Antoine souhaitait apprendre aux élèves l'esprit de cohésion et le dépassement de soi, deux valeurs fondamentales aux Troupes de Marine. Objectifs atteints pour tous dans la bonne humeur et la bienveillance.

Il est certain que cette journée fut une belle aventure humaine et que les élèves en garderont un excellent souvenir. Merci à tous les marsouins du Capitaine Antoine et au 21^{ème} RIMA.

UN PARTENARIAT ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE MONTAUROUX ET LE COLLÈGE LÉONARD DE VINCI.

Sous l'égide de Mme Lisy, nouvelle cheffe d'établissement du collège Léonard de Vinci et la municipalité de Montauroux, un programme d'interventions éducatives et citoyennes destinées à tous les collégiens et prodigués par la police municipale a été mis en place. C'est M. Maziers, chef de la PM et son adjoint Romain Nordera qui animent les interventions en classe lors des séances d'EMC (Education Morale et Civique) en partenariat avec les professeurs d'histoire-géographie. Le programme des interventions, qui représente un total de 29 heures, fut le suivant : sensibilisation et prévention des addictions (drogues) pour les 3èmes ; sensibilisation et prévention des violences (harcèlements, happy slapping,...) pour le niveau 4ème, préparation à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR 1) pour le niveau 5ème ; sensibilisation et prévention des dangers d'internet et des mauvais usages du smartphone pour le niveau 6ème. La police municipale a pu également rappeler aux élèves que ses agents sont aussi là pour les protéger et qu'ils sont par conséquent des interlocuteurs privilégiés en cas de soucis.



UNE SURPRISE INATTENDUE

Dans la douceur d'un mercredi fin mai, les enfants de l'accueil de loisirs de Montauroux ont été reçus à la Ferme de Pinocchio. Ils ont passé une journée magique pleine d'émerveillement qu'ils n'oublieront pas. En effet, certains ont pu assister à la naissance d'un petit poney qui a été baptisé Montauroux ! Merci à la Ferme de Pinocchio !!
Merci à M. Liberelle pour sa participation.

Laurence Bernard
Adjointe aux Affaires Scolaires

LE 8 MAI, UN DEVOIR DE MÉMOIRE RESPECTÉ

À l'invitation de M. VIZIER, président de l'Union fédérale des anciens combattants en pays de Fayence, des élèves volontaires de 3e B et C du collège Léonard de Vinci ont participé à la commémoration du 8 mai à Montauroux. Ils y ont d'abord interprété l'hymne de la Résistance intérieure, le Chant des partisans. Puis, une élève, Maéline ISRABIAN (3e B), a suscité l'émotion à la lecture de sa lettre, imaginée à l'instar de la dernière lettre du résistant Missak Manouchian à sa femme avant son exécution au Mont-Valérien le 21 février 1944. Enfin, la Marseillaise, entonnée par les collégiens, a clôturé la cérémonie. Le maire a tenu à féliciter chacun de ces futurs citoyens exemplaires lors d'une collation offerte en mairie.



LA DÉFENSE

PHILIPPE SEGUIN



Philippe Séguin est né le 21 avril 1943 à Tunis. Son père meurt un an plus tard en septembre 1944 en combattant pour la France pendant la seconde guerre mondiale. Il restera à Tunis avec sa mère institutrice et ils quitteront la Tunisie en 1956 lors de son indépendance. Ils s'installeront à Draguignan où, brillant étudiant, il entre à l'école normale d'instituteurs puis poursuivra ses études à Aix-en-Provence à l'Institut de sciences politiques. Sa carrière débute par un stage qu'il effectue en Polynésie Française en tant que chef de la circonscription administrative des îles du vent. La même année, il accède à l'ENA dont il sera diplômé en 1970 dans la promotion Robespierre. À sa sortie de l'ENA, il occupe un poste de magistrat à la Cour des Comptes en qualité d'Auditeur.

En 1973, sa carrière politique commence. Il entre au Secrétariat Général de la Présidence de la République et devient adjoint au directeur de l'éducation physique et des sports puis directeur du cabinet du secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. En 1977, il entre au cabinet du Premier ministre Raymond Barre. En 1978, Philippe Séguin part à la conquête de son premier mandat électif en tant que député des Vosges. Il occupe la vice-présidence du Conseil régional de Lorraine en 1979 et 1983 avant de devenir maire d'Epinal, poste qu'il ne quittera que 15 ans plus tard. En 1986, il fera partie du gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac en tant que ministre des Affaires sociales et de l'emploi. En 1992, il s'engage pour le Non au traité de Maastricht et accepte

un débat télévisé avec François Mitterrand, Président de la République. En 1995, Philippe Séguin apporte son soutien à Jacques Chirac pour l'élection présidentielle. Il joue un rôle clé et déterminant dans la campagne électorale en étant un des inspirateurs du discours sur " la fracture sociale". Il n'en sera pas récompensé, Jacques Chirac lui préférant Alain Juppé pour diriger son gouvernement. Il restera cependant président de l'Assemblée nationale jusqu'en 1997. En 2001, candidat à la Mairie de Paris, il sera battu par Bertrand Delanoë et mettra fin à sa carrière politique. Il sera nommé en 2004 au poste de Président de la Cour des Comptes, chargé de contrôler l'ensemble des budgets publics, poste qu'il occupera jusqu'à son décès à 66 ans en 2008. Il est enterré à Bagnols-en-Forêt, dans le caveau familial.

Homme de haute stature, Philippe Séguin avait une voix et un style qui en faisaient un orateur de talent, redouté pour ses colères maîtrisées. Grand amateur de football, il était doté d'une culture approfondie sur le cinéma et l'histoire. Il est l'auteur d'une biographie sur Napoléon III, ainsi que de plusieurs ouvrages politiques. Homme d'Etat reconnu et respecté, ses attaches varoises justifient d'en raviver le souvenir.

Philippe Vizier

Président de l'UFAC du Pays de Fayence



VALTERRA

**TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - AMÉNAGEMENTS
DÉMOLITION - VRD**

04 94 39 54 66

1624 RD 562 - LA LOMBARDIE - 83440 TOURRETTES



E.Leclerc
MONTAUROUX
8H30 - 20h
8H30 - 13H00 LE DIMANCHE



GALERIE DU VALLON 9H - 19h30

 **espace culturel**
 **parapharmacie**
 **Presse**

Brasserie LE PETIT VAROIS - Salon de Coiffure ORIGINE
Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE
Garage automobile BEST DRIVE

Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41

MEDIATHÈQUE



La Médiathèque Municipale de Montauroux est un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous.

Située à côté de l'école du Puits, l'équipe constituée d'une bibliothécaire et de bénévoles très motivés propose des animations diverses et variées pour ses abonnés, en plus de l'offre numérique en ligne, de la consultation et le prêt d'ouvrages sur place, à savoir :

Gratuit, mais sur inscription préalable :

- Café littéraire adultes : le 3ème jeudi du mois à 14 heures
- Ateliers créatifs jeunesse autour du livre : certains mercredis après-midi ;
- Ateliers créatifs adultes ponctuels ;
- Lectures jeunesse : certains mercredis ;
- Ateliers Tablettes Numériques Jeunesse : certains mercredis
- Soutien scolaire pour les enfants de primaire et de collège sur rendez-vous ;
- Animations ponctuelles, apéritifs littéraires, cafés conférences, venues d'auteurs et séances de dédicaces...
- Ateliers de jeux de société adultes et jeunesse le mercredi après-midi ;

MEDIATHEQUE DE MONTAUXOUX

HORAIRES D'OUVERTURES

LUNDI	: 13h45 - 18h30
MARDI	: 08h45 - 11h45
MERCREDI	: 10h00 - 11h45 / 13h45 - 18h00
JEUDI	: 13h45 - 18h00
VENDREDI	: Fermé
SAMEDI	: 09h30 - 12h00
DIMANCHE	: Fermé



☎ 04 83 29 11 47

✉ montauroux@mediatem.fr



www.mediatem.fr



Pour s'inscrire : bulletin d'inscription à remplir sur place, pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tarif : Gratuit pour les 0-25 ans
8.50 euros pour un adulte à l'année ou 4.50 euros pour tarif réduit (sur justificatif) étudiant, demandeur d'emploi, personne âgée ou handicapée bénéficiant de l'aide sociale.
Paieement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Responsable : Madame Cathy LIENARD
montauroux@mediatem.fr
Pôle multi activités, 1^{er} étage
44, Rue Sainte Brigitte
Tél : 04 83 29 11 47 (46)



Particuliers & Professionnels
Électricité bâtiment et industrielle
Courants faibles
Chauffage électrique intégré
Automatisme de portails
Équipements téléphoniques d'immeubles

Tél. 04 94 99 20 92
s3em.abc@orange.fr - **Centre commercial BPA RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAUXOUX**

Les Saveurs des Montagnes

FROMAGERIE - ÉPICERIE FINE

depuis plus de 3 ans



Des produits frais et fermiers, de quoi réveiller vos papilles.

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 18h non-stop
353 chemin des Terrassonnes 83440 TOURRETTES **06 78 45 28 89**



LA CRÈCHE LES PETITES CANAILLES



LE 15 MARS, C'ÉTAIT LA FÊTE AU CŒUR DU VILLAGE.

Sur une musique rythmée et dans un nuage de confettis les petites fées, princesses et super héros se sont donné rendez-vous dans la cour du multi accueil pour fêter le carnaval.

Rondes et farandoles évoluaient aux rythmes des maracas et tambourins sur un air de samba. A l'heure du goûter, les "p'tites Canailles" ont pu se retrouver autour d'un bon gâteau au chocolat, préparé le matin même par nos babys pâtissiers. Un atelier maquillage a été proposé aux enfants pour clore l'après-midi.

Ce sont les yeux pleins d'étoiles que les enfants ont retrouvé leurs parents après une belle journée.

AUX CŒURS DES SAISONS

Toute l'équipe de bénévoles sera ravie de vous accueillir dans ses deux boutiques caritatives : au 1 et 7 rue Antoine Bonnet au cœur du village : mardi, jeudi et dimanche de 9h à 13h et tout l'été pour ses soirées nocturnes lors des manifestations.

Pour tous renseignements :
Tél. : 07 55 61 51 21
Courriel : acds.83@gmail.com



BIOGRAPHIE

FESTIVAL INTERNATIONAL DE GUITARE 2022

■ JEUDI 4 AOUT 2022 20H30 PLACE DES ESTERETS DU LAC SUNBIRDS-CITYZEN

Composé de cinq musiciens, Laetitia(chant), Alexandre(batterie), Thierry(guitare), Patrick (guitare et chant) et Pierrot (basse et chant), tous venus de Montauroux et ses environs, le groupe Sunbirds vous fera partager ses compositions qui seront prochainement sur un album, et vous fera danser et chanter sur quelques reprises Pop Rock et Blues. En première partie de Sunbirds, le duo guitare/voix CityZen de Laetitia et Jérôme.

■ VENDREDI 5 AOUT 2022 19H AIRE SAINT BARTHÉLEMY SORO GUITARE DUET

Jean-Marc Soro débute la guitare à Marseille à l'Académie de Guitare de Marseille. Puis fondateur de l'Académie de Guitare de Toulon en 1979 il partage son temps entre l'enseignement et les concerts. Caroline Deschamps intègre l'Académie de Guitare en 2003 et démontre un talent incontestable aussi bien dans l'expression musicale que dans sa capacité à dominer la technique. Emotion et sensibilité musicale leur permettent de toucher un public très large avec des répertoires consacrés à la musique Classique, d'Amérique Latine et d'Espagne. Un concert pour rêver et voyager en musique !

■ VENDREDI 5 AOÛT 2022 À 20H30 PLACE DU CLOS MARIE BARATON TRIO

Après des études de chant et de théâtre, Marie Baraton rencontre l'auteur et musicien Pierre-André Athané puis le célèbre guitariste Michel Haumont, point de départ d'une aventure marquée par plus de 150 concerts en France et en Allemagne, et deux albums. Remarquée par les critiques pour sa voix étonnante et émouvante et la qualité des chansons qu'elle interprète, elle poursuit un projet original et exigeant, au carrefour du swing, de la chanson et de la musique du monde.

VENDREDI 5 AOUT 2022 À 22H PLACE DU CLOS JEAN-FELIX LALANNE

BRASSENS EN UNE SEULE GUITARE, « Le premier guitariste de Georges Brassens. C'est Georges Brassens ». Cette phrase célèbre du poète dite à son guitariste de l'époque, Joel Favreau, a une résonance toute particulière dans la présentation de ce programme puisque Jean-Felix Lalanne a choisi justement de mettre sa guitare au service d'un répertoire inattendu mais d'une richesse exceptionnelle. Le but ultime de ce concert est d'arriver à recréer la magie de l'univers de Brassens sans les mots de ses chansons, juste par la musique et des arrangements. Le résultat est incroyable et prouve, s'il en est encore besoin, à quel point, en plus de l'auteur incontestable qu'il était, Georges Brassens était un mélodiste inspiré. Jean-Felix Lalanne joue tout en guitare solo.

■ SAMEDI 6 AOUT 2022 19H AIRE SAINT BARTHÉLEMY JAES

Cinq musiciens aguerris et expérimentés se jouent de revisiter les compositions qui ont jalonné leur carrière dans leur différents projets (Synopsis, Sylvain Luc et Sud, Agora) ainsi que de nombreuses nouvelles créations. Tels des conteurs ou des acteurs musicaux, Éric Sempé, Jean- Marc Jafet, Neil Gerstenberg Robert Persi et Yoann Serra vont vous entraîner dans leurs histoires parsemées de joutes musicales, d'humour, de virtuosité, de sensibilité, d'émotion et de finesse.

■ SAMEDI 6 AOUT 2022 À 20H30 PLACE DE CLOS JAGAS

Jagas fait se rencontrer la rage de Noir Desir, la passion de Mano Solo, la poésie de Brel et la générosité des Ogres de Barback. Un chant exalté, un groove ravageur et des riffs assassins : voilà le cocktail explosif que Jagas délivre à qui veut l'entendre... Présent sur scène depuis plus de 10 ans, le gang a écumé tout ce que la France compte de salles, squats et festival pour y répandre ses refrains au cours de concerts incendiaires et chaleureux !

■ SAMEDI 6 AOUT 2022 22H PLACE DU CLOS LES ALLIGATORS-ALAIN CHENNEVIÈRE

En 1976, Alain Chennevière et son frère Bertrand fondent un groupe Rockabilly "Les Alligators", ils sortent leur premier 45 tours "Wild Blue Cat" en 1979, remportent par deux fois le tremplin du Golf Drouot.

"Les Alligators" ressortent du bayou 40 ans après la première formation. Le démon du Rock'n'Roll ne l'a jamais vraiment quitté, Alain revient avec de nouveaux "Alligators" dans un univers qu'il apprécie, des rythmes aux sons ; de la New Orléans, du Rock and Roll, du Rhythm and Blues, de la Country sans oublier une touche de Rockabilly.

■ DIMANCHE 7 AOUT 2022 19H AIRE SAINT BARTHÉLEMY AMANDO RISUEÑO

Amando Risueño est épris des musiques traditionnelles de son pays. Tangos, milongas, estilos, zambas, chacareras, vidalas... Il les interprète de manière authentique, sobre, essentielle révélant le profond respect qu'il témoigne aux compositeurs et auteurs dont il transmet les œuvres. Et c'est avec discrétion qu'il émaille parfois ce riche répertoire de ses propres compositions aux douces sonorités du Río de la Plata.

■ DIMANCHE 7 AOUT 2022 À 20H30 PLACE DU CLOS PHIL MANCA

Avec ses racines hard-rock du début des années 80 Phil a toujours conjugué son talent de guitariste et de compositeur.

Aujourd'hui, il revient donc à ses racines musicales, la musique pour laquelle la guitare électrique a été créée. Il mélange de manière fluide son passé de Guitar Hero avec ses propres compos et les influences de ses idoles depuis toujours comme Clapton, Moore, Schenker, Gallagher ou Jeff Beck.

■ DIMANCHE 7 AOUT 2022 À 22H PLACE DU CLOS ANA POPOVIC

Souvent surnommée la « Jimi Hendrix au féminin », Ana Popovic est une véritable exception de la scène du blues international. Non seulement elle chante divinement bien, mais elle est également auteure compositrice et une surdouée de la guitare. Née en Serbie, elle vit maintenant à Los Angeles, où elle partage la scène avec de nombreux musiciens talentueux. Son talent est tel, qu'elle a partagé des scènes en tête d'affiche avec B.B. King, Buddy Guy, Joe Bonamassa et bien d'autres. Nominée pour six Blues Music Awards, presque tous les albums d'Ana ont fait le Top 5 des Billboard Blues Charts. Applaudie par Bruce Springsteen et Billy Gibbons (ZZ Top), elle est probablement aujourd'hui l'une des guitaristes de blues des plus renommées de la planète. Entourée de cinq musiciens émérites, ses shows sont des rendez-vous incontournables pour les fans de blues, de rock et guitare virtuose !

MONTAUROUX

10 concerts gratuits

23 ème FESTIVAL INTERNATIONAL DE GUITARE

DU 4 AU 7 AOÛT 2022



JEUDI 4 AOÛT

20h30 **SUNBIRDS - CITYZEN**
Quartier les Estèrets du lac
Pop funk rock

VENDREDI 5 AOÛT

19h **SORO GUITARE DUET**
Aire St Barthélémy
Classique, Sud Américain

20h30 **MARIE BARATHON TRIO**
Michel Haumon Pierre
André Athané
Place du Clos
Chant, Folk, swing

22h **JEAN FELIX LALANNE**
Place du Clos
Brassens en une seule guitare

SAMEDI 6 AOÛT

19h **JAES**
Jean Marc Jafet
Eric Sempé
Neil Gerstenberg
Robert Persi Yoann Serra
Aire St Barthélémy
Jazz

20h30 **JAGAS**
Place du Clos
Chansons à texte, populaires
et rock

22h **LES ALLIGATEORES**
Alain Chenneviere
Place du Clos
Le « Best » du Rockabilly

DIMANCHE 7 AOÛT

19h **AMANDO RISUEÑO**
Aire St Barthélémy
Musique Argentine

20h30 **PHIL MANCA**
Place du Clos
Blues Rock

22h **ANA POPOVIC**
Place du Clos
Pop Rock





COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT MONTAUROUX

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE VAR

Avec le retour des beaux jours nous voyons renaître les colonnes de fumées à l'intérieur des massifs forestiers mais aussi dans les jardins de particuliers. Aussi Il est nécessaire de rappeler à tous la réglementation en vigueur.

LE DÉBROUSSAILLEMENT EST OBLIGATOIRE.

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes. Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et en tout état de cause au plus tard le 15 juin (extrait de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2011 disponible sur la page "l'obligation de débroussailler").

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 16 MAI 2013 INTERDIT LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT ET RÉGLEMENTE STRICTEMENT L'EMPLOI DU FEU. CETTE RÉGLEMENTATION S'IMPOSE À TOUS.

Elle prévoit cependant diverses dérogations. Trois périodes dans l'année en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt sont définies :

1. La période ROUGE (risque très fort) du 1er juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : emploi du feu est interdit, (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).
 2. La période ORANGE (risque fort) du 1er février au 31 mars, où l'emploi du feu est possible en l'absence de vent après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air,
 3. La période VERTE (risque modéré) couvrant le reste de l'année, l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air,
- En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral. Cette réglementation est également plus contraignante lorsque le terrain est situé à l'intérieur ou à proximité d'une forêt. Sont principalement concernés : les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, y compris les voies qui les traversent, ainsi que tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres de ces formations.

SONT INTERDITS :

Le brûlage des déchets verts.

Il est interdit en tout temps et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le non - respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe.

Allumer un feu de jardin : Depuis la loi N° 2020-105 du 10 février 2020, l'utilisation d'incinérateur de jardin est également proscrite. En effet, la combustion des végétaux (feuilles, herbes, branches ou même épluchures) entraîne l'émission de composés chimiques, notamment de particules fines toxiques pour l'homme et l'environnement.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. En cas de non-respect de cet interdit, le particulier qui brûle ses déchets encourt une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés. Des poursuites pour nuisances olfactives peuvent également être engagées par les personnes incommodées.

Causes de la propagation d'incendies : Le brûlage à l'air libre conduit notamment à l'émission de quantités importantes de composés cancérigènes et de particules fines.

Exception : le brûlage à l'air libre par les particuliers est toléré : S'il s'agit de déchets végétaux secs issus d'une production personnelle.

EN DEHORS DES ZONES URBAINES, À CONDITION QU'IL NE CAUSE PAS DE NUISANCE DIRECTE AU VOISINAGE ET EN RESPECTANT LES HORAIRES :

De 11h à 15h30 les mois de décembre, janvier et février

De 10h à 16h30 les autres mois (*hors mois faisant l'objet d'interdiction notamment au titre du risque incendie*).

Des dérogations à l'interdiction peuvent toutefois exister, notamment lorsque la combustion des déchets peut permettre d'éviter la propagation d'épidémies en raison de vers, de bactéries ou de parasites touchant certains végétaux. Mais ces autorisations doivent être prévues par le préfet dans le cadre du règlement sanitaire départemental (réponse ministérielle publiée au JO AN du 09/02/2016).

Pas de feu en forêt. A l'intérieur ou à moins de 200 mètres des forêts, il est interdit au public, toute l'année, de porter ou d'allumer des feux nus (flamme à l'air libre). Il est également interdit à tous et toute l'année de jeter des objets en ignition (notamment des mégots de cigarette), ainsi que de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent. Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4^{ème} classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

EST EXCEPTIONNELLEMENT AUTORISÉ :

1. Des dérogations de brûlage des déchets verts sont prévues pour les agriculteurs et les forestiers

Compte tenu des importants volumes de déchets verts que génèrent les travaux forestiers et la taille dans les exploitations viticoles et arboricoles, le brûlage de végétaux coupés ou sur pied est autorisé à titre dérogatoire pour les agriculteurs et les forestiers en période verte, ainsi qu'en période orange (en l'absence de vent) après déclaration en mairie. L'écobuage est autorisé en période verte pour les horticulteurs de plantes à bulbes. Il peut également être autorisé par le maire en période rouge. Ces dérogations sont automatiquement suspendues lors des épisodes de pic de pollution de l'air.

2. Le brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes nuisibles.

Lorsque des végétaux sont infestés par certains organismes nuisibles (charançon rouge du palmier et chancre coloré du platane), leur élimination par le feu peut être nécessaire, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par les articles L.251-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Le brûlage est alors autorisé sans formalité en période verte, sauf si le vent souffle à plus de 40 km/h ou en période de pic de pollution atmosphérique. Ce brûlage est également possible en période orange après déclaration en mairie. Il peut enfin être exceptionnellement autorisé en période rouge par dérogation préfectorale.

3. Pour faciliter le débroussaillage obligatoire, l'élimination par brûlage des déchets verts ainsi produits est autorisée à certaines périodes.

Tout propriétaire d'un terrain situé en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt est en effet tenu de débroussailler son terrain sur 50 mètres aux abords de toute construction et sur 10 mètres de part et d'autre de tout chemin d'accès. Cette obligation est étendue à la totalité du terrain lorsqu'il est situé en zone urbaine, dans une ZAC ou un lotissement. Le brûlage des déchets verts produits par ces opérations de débroussaillage obligatoire est autorisé en période verte, sauf les jours où le vent souffle à plus de 40 km/h ou les jours de pic de pollution atmosphérique. Le brûlage des déchets issus du débroussaillage obligatoire est également possible après déclaration en mairie pendant la période orange.

4. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le préfet en période rouge.

Le préfet peut accorder une dérogation permettant l'emploi du feu en période rouge à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'une forêt. La demande doit être dûment motivée par des motifs d'intérêt général et adressée à la préfecture au moins 3 semaines avant la date prévue.

5. Les feux de cuisson et les feux d'artifice sont strictement réglementés.

Tous les feux de cuisson (barbecue mobile par exemple) ou d'artifice sont interdits en période rouge à l'intérieur et à moins de 200 mètres des forêts, sauf autorisation spéciale obtenue auprès du maire. En périodes verte et orange, les propriétaires et ayants droit peuvent allumer un feu de cuisson ou faire usage de feux d'artifice sur leur terrain en respectant les règles de sécurité (zone débroussaillée, pas de feu à l'aplomb des arbres, surveillance permanente et extinction totale après usage, etc.).

6. L'emploi des cheminées et des barbecues fixes est autorisé, sous réserve de respecter les règles de sécurité.

Les restrictions à l'emploi du feu imposées par l'arrêté préfectoral du 16/05/2013 ne s'appliquent pas aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux bâtiments de chantier, ateliers ou usines. L'usage de barbecues fixes attenants à des bâtiments est également autorisé lorsqu'ils sont aux normes et que leur cheminée est équipée de dispositifs pare-étincelles.

4. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le préfet en période rouge.

Le préfet peut accorder une dérogation permettant l'emploi du feu en période rouge à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'une forêt. La demande doit être dûment motivée par des motifs d'intérêt général et adressée à la préfecture au moins 3 semaines avant la date prévue.

5. Les feux de cuisson et les feux d'artifice sont strictement réglementés

Tous les feux de cuisson (barbecue mobile par exemple) ou d'artifice sont interdits en période rouge à l'intérieur et à moins de 200 mètres des forêts, sauf autorisation spéciale obtenue auprès du maire. En périodes verte et orange, les propriétaires et ayants droit peuvent allumer un feu de cuisson ou faire usage de feux d'artifice sur leur terrain en respectant les règles de sécurité (zone débroussaillée, pas de feu à l'aplomb des arbres, surveillance permanente et extinction totale après usage, etc.).

6. L'emploi des cheminées et des barbecues fixes est autorisé, sous réserve de respecter les règles de sécurité.

Les restrictions à l'emploi du feu imposées par l'arrêté préfectoral du 16/05/2013 ne s'appliquent pas aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux bâtiments de chantier, ateliers ou usines. L'usage de barbecues fixes attenants à des bâtiments est également autorisé lorsqu'ils sont aux normes et que leur cheminée est équipée de dispositifs pare-étincelles.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS :

Des règles de sécurité à observer impérativement lorsque j'allume un feu. Tout emploi du feu à l'intérieur ou à proximité d'une forêt, lorsqu'il est autorisé, doit être mis en œuvre en respectant scrupuleusement les préconisations suivantes :

N'allumer de feu qu'en l'absence de vent en période rouge et orange, ou par vent inférieur à 40 km/h en période verte, et en dehors de tout pic de pollution de l'air.

Uniquement entre 8h et 16h30.

Les foyers ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres.

Les tas ne doivent pas dépasser 2 mètres de diamètre sur 1 mètre de hauteur et doivent être entourés d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum.

Les feux doivent être surveillés en permanence par des personnes équipées de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment.

Procéder en fin d'opération à l'extinction totale des foyers uniquement par « noyage » et s'assurer de l'extinction totale des foyers avant de quitter les lieux.

LE RISQUE INCENDIE FEU DE FORÊTS ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS.

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, **pendant la période du 21 juin au 30 septembre**, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif permettant de réglementer :

- La pénétration dans les massifs forestiers
- La circulation
- Le stationnement sur certaines voies les desservant.

En effet, les restrictions de passage et de stationnement dans les terrains boisés, hors des voies ouvertes à la circulation publique, constituent, avec l'obligation de débroussaillage et l'interdiction d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.

TABLEAU SYNTHÉTISANT LA RÉGLEMENTATION

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris des déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ		INTERDIT	TOLÉRÉ			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			1/01 au 31/01	1/02 au 31/03	1/04 au 31/05	1/06 au 30/09	1/10 au 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PRO- PRIÉTAIRES ET AYANT DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (déclaration en mai- rie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			INTERDIT sauf autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1		

- > Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- > Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- > Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisode de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

LOISIRS ET FÊTES

L'année s'est terminée avec le programme « Passerelle » en relation avec la Fédération Sports pour Tous « Sports et Bien-être Ado » : le cycle de 8 séances de 1 h.30 a obtenu un grand succès auprès des 9 ados motivés par leurs deux éducateurs dont la nouvelle recrue Joël, qui ont su les fédérer tout au long des deux derniers mois.

Passerelle : rendre la pratique du multisports accessible à tous avec l'objectif la prise de conscience des bienfaits du sport sur la santé. Pour compléter cette pratique sur le terrain, un atelier de nutrition mettait l'accent sur l'équilibre alimentaire et son impact sur le corps.

Un temps fort de ce programme : la Rencontre Sports Nature qui s'est déroulée à Fuveau (13) le 28 Mai avec un programme diversifié : VTT + Tir à l'Arc + Slackline + Laser Game ... De nombreux participants, venus de toute la région se sont confrontés dans les différents challenges sportifs. Les Esterêts du Lac ont été brillamment représentés par un groupe solide et motivé qui s'est surpassé dans tous les parcours proposés, bien encadré par les accompagnateurs de la journée Greg, Cindy, Katia.

Les objectifs du programme ont été atteints : favoriser la mixité et le lien social ; développer la solidarité entre les participants. La pratique d'activités physiques en constitua le support avec la sensibilisation sur une bonne hygiène de vie.

Maintenant il suffit de continuer sur cette lancée !

Le mois de septembre verra le lancement d'un autre programme « Diabetaction ».

Les personnes atteintes de maladies chroniques, (diabète), sont directement concernées par ce cycle qui comportera 12 séances. Le programme permettra à toute personne atteinte de cette pathologie de trouver des repères en étant accompagnée dans la pratique d'activités physiques adaptées, avec au final une amélioration du bien-être au quotidien. Renseignements auprès de Katia : 06 63 26 70 00

loisirs & fêtes



LOISIRS ET FÊTES...C'EST AUSSI LES GRANDS RENDEZ-VOUS FESTIFS DE L'ÉTÉ :

- Une animation culturelle dans le cadre de la Fête du Livre du Var : le Mercredi 13 Juillet de 10 h à 12 h.
Sont concernés tous nos jeunes à partir de 7 ans.
Il s'agit d'un atelier artistique de Sandra Fantino « Histoire tamponner à raconter ».
Places limitées, donc inscription obligatoire au bureau pour nos lecteurs de la bibliothèque.
- Une tradition qui dure depuis 22 ans ! **Dîner dansant** avec DJ et Traiteur sur la Place des Esterêts :
Mercredi 13 Juillet (paëlla) - Dimanche 14 Août (couscous)
Réservation obligatoire 06 65 33 42 01
Retrouvons-nous pour faire la FÊTE ! On vous attend nombreux !

HABITANTS DES ESTERÊTS ET DES ALENTOURS : VOUS AVEZ DES IDÉES ? PARTAGEZ-LES AVEC NOUS !

Adhérer à l'Association ! Soutenez l'Association !

Vous serez les BIENVENUS !

Contacts par téléphone : 06 65 33 42 01.

Suivez-nous sur le site : lesesteretsdulac.fr et/ou sur Facebook « Loisirs et Fêtes aux Esterêts »

Nous recherchons des intervenants pour de la prochaine saison dans l'animation des activités

Culturelles --- Parentalité --- Sportives ...

Envoyez vos CV à contact@lesesteretsdulac.fr





A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons le regrettable décès de Lucienne ROSTAGNO. C'est l'une des mémoires vivantes de notre village que nous perdons.

Lors de la création de notre association, Lucienne avait accepté d'en être la Présidente d'Honneur. Elle participait encore à certaines de nos activités (Téléthon, Ouverture de la Chapelle) et aura été présente à de nombreux rendez-vous afin de préparer nos panneaux du jardin des roses. Vous retrouvez ici des photos de Lucienne en tenue provençale remémorant les anciennes pratiques de la bugade.

Un hommage lui sera rendu sur le bulletin municipal.

Très proche de toute la famille depuis de nombreuses années, nous nous joignons à elle pour leur douleur. Nous sommes très fiers d'avoir obtenu la confiance qu'elle nous a toujours accordée et nous porterons sa mémoire à jamais. MERCI LUCIENNE.



C'est le Lundi 18 avril dernier que nous avons organisé le marché du Printemps.

Plus de 45 exposants ont répondu présents : artisans créateurs, producteurs, pâtisseries, trufficulteurs, brasseurs locaux, bijoutiers, décorateurs... C'est dans la joie que des ateliers pour enfants ont eu lieu afin de faire découvrir la terre aux futurs jardiniers ... Un coin repas a également été installé sur la magnifique terrasse avec une vue imprenable sur l'Estérel. Une terrasse qui mériterait l'emplacement d'un beau restaurant ouvert toute l'année. C'est sous un soleil généreux que le 18 avril, la Place du Clos revivait sans véhicule. A présent nous envisageons un marché automnal, voir un très grand marché de Noël.

A suivre

Nos remerciements vont au service de la Police Municipale et aux Services Techniques pour leur présence toute la journée. Un coup de chapeau à Daniel, notre trésorier et son épouse Joëlle pour l'organisation de cette magnifique journée.



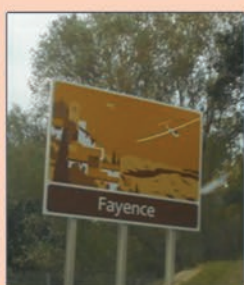
C'est donc tout naturellement qu'en 2021, notre association propose à la commune d'installer des panneaux explicatifs sur l'Histoire de la Rose aux abords du terrain.



Afin de perpétuer la tradition, un 5ème panneau a été installé en français/provençal.



Nous remercions encore les Services
Techniques sous la direction de Pascal Meningi, Gaby
pour son texte français/ provençal et Mme Isabelle
Fleury pour les textes français/anglais.



Le dossier est à présent entre les mains de René Ugo, Président de la CDC et du directeur du secteur touristique Xavier Bouniol. Affaire à suivre ...

Patrick DAMOULAKIS

LA MAISON POUR TOUS DES PROJETS QUI SE CONCRETISENT



LE CINEMA ITINERANT C'EST PARTI

La Maison Pour Tous met en place dans les villages du Pays de Fayence un dispositif pour offrir à la population de la Communauté de Communes les services d'un cinéma itinérant, tel que le définit la réglementation du Centre National du Cinéma (CNC) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Ce projet est articulé autour de 4 déclinaisons ciblant chaque fois un public et un objectif différent. Les séances se tiendront du mardi au vendredi, soit dans les salles polyvalentes des villages, soit en plein air.

• Du cinéma pour les élèves des écoles

En matinée ou début d'après-midi, offrir aux écoles maternelles et élémentaires des villages l'accès au dispositif « Ecole et cinéma », piloté pour le département du Var par « Les Ecrans du Sud ». Actuellement, seules les Écoles de Montauroux, Fayence, Callian, Tanneron et Seillans viennent au cinéma à Fayence ou Montauroux. Les autres écoles ne peuvent y participer à cause du coût des transports. Cette inégalité doit être rectifiée. La création d'un cinéma itinérant dans le pays de Fayence va y remédier. La mise en place de ce dispositif se fera à partir du mois de septembre 2022.

• Du cinéma tout public à 18 et/ou 20h

Il n'est pas aisé pour la population de nos villages de se rendre jusqu'à Montauroux ou Fayence pour aller voir un film. La mobilité est un problème pour les jeunes et les personnes âgées. Un déplacement de plus de 20 minutes demande un effort que tous ne sont pas prêts à faire surtout en période hivernale. Proposer des séances pour le grand public en début de soirée et en soirée permettraient aux personnes qui ne peuvent se rendre à Fayence et Montauroux d'aller au cinéma à quelques pas de chez elles. Ces possibilités seront ouvertes à partir du mois de septembre 2022.

• Du cinéma en plein air l'été

Nos villages présentent un attrait certain pour les touristes que nous pouvons augmenter en pro- posant des projections en plein air à la tombée de la nuit. Ces séances connaissent toujours un grand succès. Nous proposerons des films grand public, familiaux. Ces séances, pourront commencer dès le mois de juillet 2022, elles devront être planifiées avec la Maison Pour Tous.

Des séances à Fayence et à Mons sont déjà programmées les 17, 23, 31 juillet et les 14 et 20 août.

• Du cinéma pour les centres de loisirs

Les centres de loisirs du territoire pourront, s'ils le souhaitent, prévoir pendant les vacances de séances de cinéma adaptées aux tranches d'âges des enfants participants à ces centres de loisirs. Ces séances devront être planifiées avec la Maison Pour Tous à partir du mois de juillet 2022.

UN COLLECTIF D'ASSOCIATIONS EN PAYS DE FAYENCE

Nous l'avions évoqué dans le précédent numéro. Nous avons rencontré, le 15 février, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, Mr René UGO, avec une délégation d'autres associations, dans la continuité de notre première réunion du 2 octobre 2021. Nous avons été unanimement ravis de cette rencontre puisque l'idée d'un Forum des Associations du Pays de Fayence (pas seulement les Associations Sportives) a été actée. Vous pourrez certainement lire ces mêmes informations sur d'autres supports. D'autres réunions ont eu lieu depuis cette date et nous avons créé « LE COLLECTIF DES ASSOCIATIONS EN PAYS DE FAYENCE ». Un collectif est un ensemble de personnes qui se rassemblent de



manière informelle dans un but commun. A la différence d'une association loi 1901, le collectif n'est pas doté d'une personnalité juridique car non déclaré en Préfecture. Le collectif permet la rencontre de personnes d'horizons divers, souhaitant agir et réfléchir ensemble pour faire face à une situation ou défendre une cause. Il n'y a pas à proprement parler d'adhérents et souvent pas de cotisation à payer. Au sein du collectif, tous les membres sont égaux, habilités à faire des propositions et exercer des responsabilités. Lors des réunions du collectif, les décisions sont prises à la majorité des présents, par exemple par vote à main levée. Un ou plusieurs coordonnateurs du collectif peuvent être désignés.

Le but de ce collectif est de rassembler un maximum d'associations du pays de Fayence afin de promouvoir les activités culturelles et sportives auprès des élus et de tout un chacun.

Ses premiers objectifs sont les suivants :

- créer un répertoire des associations actives à jour et consultable par tous.
- mettre en place un planning coordonné des événements proposés.
- mutualiser les compétences, les connaissances administratives et juridiques, les matériels, et les assurances civiles.

Ce collectif permettra aussi d'accéder à des formations (formation des bénévoles) pour acquérir des compétences administratives, déclaratives (ex. fonds de développement associatifs) nécessaires un bon fonctionnement des associations.

La première action du collectif sera la mise en place de la journée des associations socioculturelles du Pays de Fayence en parallèle à celle des sports le 3 septembre 2022. Cette journée se déroulera aussi au gymnase de Montauroux, en extérieur.

Christian FLAYOL
Président de la MPT



Pour nous contacter et nous suivre :

Site internet de la MPT : www.mpt-montauroux.com

Facebook : Maison pour tous-83

Instagram : [mpt.montauroux](https://www.instagram.com/mpt.montauroux)

Et bien sûr, notre secrétariat est ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h ou au 04 94 50 40 30.



20^{ÈME} ÉDITION DU CINÉ-FESTIVAL : 20 ANS DE PASSION

CINÉ-FESTIVAL EN PAYS DE FAYENCE

DU 15 AU 21 OCTOBRE 2022

RETOUR AUX ÉMOTIONS POUR TOUS

Au milieu du tumulte des multiples événements que nous traversons dans le monde, c'est à coup sûr, avec beaucoup d'émotion que l'ensemble des festivaliers, spectateurs et organisateurs, ouvriront en octobre prochain, cette édition anniversaire. Une manifestation riche de 20 ans d'histoire, 20 ans d'évolution mais surtout 20 ans de passion. Jamais le Ciné-Festival, tout au long de son existence, n'a oublié sa première mission : célébrer le cinéma mondial sous toutes ses formes. La cérémonie d'ouverture qui se déroulera le samedi 15 octobre, sera le moment fort au cours duquel seront révélées les sélections officielles en compétition, de cette 20^e édition. Ces films que nous vous présenterons, portent tous un même espoir secret, de courage, de loyauté et de liberté, dont la mission est d'émouvoir le plus grand nombre de spectateurs, en leur parlant de leurs blessures et de leurs joies communes. La culture, et le cinéma en particulier, a ce pouvoir magique de nous aider à nous élever et à espérer pour demain.

DEVENEZ MEMBRE DU JURY

Le Ciné-Festival vous offre non seulement la possibilité de découvrir des films internationaux de qualité, issus des plus grands festivals, mais aussi de pouvoir devenir membre d'un des jurys en compétition (courts et longs-métrages). Si vous souhaitez vivre cette expérience unique, n'hésitez pas à proposer votre candidature, en vous inscrivant sur le site du Ciné-Festival dès le 1er septembre 2022. Au sein du jury vous pourrez par exemple vous demander : "Qu'est-ce que le cinéma raconte d'universel, propre à tous les temps et à tous les pays ?" Vivre le Ciné-Festival au sein d'un jury c'est d'autant plus intense, que vous ressentirez et partagerez des pensées et des émotions ensemble.

Enfin, avec une pandémie normalement sous contrôle, nul doute que cette édition signera un retour à la normale salubre pour tous. Et à l'heure où la guerre fait rage en Europe, le Ciné-Festival aura à cœur de démontrer à quel point la culture doit demeurer l'un des moyens de lutte contre la montée de toutes formes d'obscurantisme.

Longue vie au Ciné-Festival !

Nadège Pierron
Présidente

LES DIFFÉRENTES SÉLECTIONS SONT PRÊTES

L'équipe de sélection au travail depuis le début de l'année, a été présente sur les différents festivals internationaux afin d'y glaner les films qui seront proposés lors de la 20^e édition. De belles sélections vous seront présentées, que ce soit en compétition (courts et longs métrages) ou pour le jeune public scolaire. Chacun y trouvera de quoi se divertir, s'évader et s'émouvoir.





ACEV PRIORITÉ AUX JEUNES TALENTS

Après une année blanche en 2020 et en demi-teinte en 2021, le recul du coronavirus a permis en ce premier semestre de 2022 de reprendre nos concerts sans contrainte sanitaire. Le 7 mai, l'ACEV a abordé sa trentième année des samedis musicaux avec la même détermination pour proposer des concerts classiques de grande qualité à la chapelle Saint Barthélemy. Fidèle à sa politique de promotion de jeunes talents, elle a accueilli Anastasia Nawrocki-Glagoleff pour un récital de piano qu'elle a longuement commenté et expliqué afin de mieux faire apprécier les œuvres jouées. Son concert était empreint d'émotion dans la mesure où Anastasia venait de quitter brusquement Moscou compte tenu du contexte politique hostile et elle a été longuement applaudie par les spectateurs venus en grand nombre.

Lorsque vous lirez cet article, un deuxième concert se sera déroulé le 18 juin avec un jeune duo, qui nous aura permis de retrouver avec plaisir John Gade au piano, accompagné de David Moreau, violoniste de grand talent. Leur programme composé de sonates de Beethoven et César Franck entre autres aura certainement satisfait nos fidèles spectateurs.

Un troisième concert aura lieu le 3 septembre à 17 heures. Il nous permettra de retrouver avec plaisir des valeurs sûres de nos samedis musicaux. Il s'agit des solistes de Cannes, Marika Hofmeyer au piano, Berthilde Dufour au violon et Philippe Cauchefer au violoncelle. Leur programme a de quoi satisfaire les plus exigeants mélomanes avec des trios de Haydn, Beethoven et Mendelssohn. Aussi nous vous attendons nombreux à ce dernier concert de l'année 2022.

Philippe Vizier

Bonsaudo SARL De Père en Fils depuis 1988
MAÇONNERIE GÉNÉRALE



VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE

MONTAUBOUX - Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97 - bonsaudomacconnerie@gmail.com

www.construction-provencale.fr

YOSEIKAN TRAINING DEFENSE

YOGA - CARDIO TRAINING - ARTS MARTIAUX ENFANTS - KICK BOXING DÉFENSE

Lundi 5 septembre sera le jour de votre reprise sportive. Après un été très chaud et une fin de saison assez chargée, l'association TRAINING DÉFENSE, vous attend pour une nouvelle année d'entraînement plaisir et de développement personnel à travers nos cours.

Plus de 180 adhérents sont venus remplir tout nos créneaux et bénéficier de l'expérience de Jean-Max BRIGNONE, ancien Champion du Monde d'Arts Martiaux et récemment promu au grade de 5ème dan. Ce professeur diplômé d'état ne cesse de se renouveler et de continuer à se former, afin de proposer des méthodes d'entraînements ludiques, dynamiques et efficaces. Une fin de saison marqué par la journée « fête du club » au Vicking Parc de Montauroux. Une attraction offerte par le club à près de 80 enfants, pour clôturer une belle année de pratique. Un stage d'été pour les ados/adultes sur un week end dans le magnifique site du Dolmen à Tanneron, un gîte avec dojo à 2 pas de la Siagne. 10 heures de Training Défense pour préparer sa saison estival. Mais aussi quelques cours en juillet pour les plus motivés.

On vous attend début septembre pour une nouvelle aventure, avec au programme des cours d'Arts Martiaux Enfants, pédagogiques, ludiques et éducatifs à partir de l'âge de 3 ans. Des ateliers de Kick Boxing Défense pour les adolescent(e)s, pour apprendre la Boxe et l'auto défense. Des séances de Cardio Training et Boxing pour développer la mobilité, la flexibilité mais aussi le tonus musculaire. Le Yoga Dynamique (Vinyasa) qui permet de renforcer les muscles, les tendons, d'augmenter sa capacité respiratoire et d'apaiser son mental. Et le Kiko (Chi Qong), qui aide au renforcement de l'énergie vitale.

Tous les cours de notre association loi 1901, sont dispensés par un enseignant professionnel diplômé d'état, certifié en Yoga, qui pratique toujours et enseigne depuis plus de 35 ans.

Venez nous rejoindre autour de ces 3 objectifs :
Santé/Bien Être, Défense & Partage.

Plus d'infos : 06 12 66 83 14 – jeanmax.brignone@gmail.com
trainingdefense.fr

PLANNING ENFANTS / ADULTES SAISON 2022 - 2023

LUNDI	MERCREDI	JEUDI
9h / 10h VINYASA YOGA Tous niveaux		9h / 10h VINYASA YOGA Tous niveaux
	16h / 16h40 MINI & BABY 3 à 4 et 5 ans	
16h45 BABY 4 & 5 ans	16h45 POUSSINS 6 à 8 ans	16h45 BABY 4 & 5 ans
17h30 POUSSINS 6 à 8 ans	17h30 PUPILLES 9 à 11 ans	17h30 PUPILLES 9 à 11 ans
18h15 MINIMES 12 à 15 ans	18h15 MINIMES 12 à 15 ans	18h15 MINIMES 12 à 15 ans
18h15 / 19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux	18h15 / 19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux	18h15 / 19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux
19h / 19h30 CARDIO BOXING Tous niveaux	19h / 19h30 CARDIO BOXING Tous niveaux	19h / 19h45 CARDIO BOXING Tous niveaux
19h30 / 20h30 VINYASA YOGA Tous niveaux	19h30 / 20h30 VINYASA YOGA Tous niveaux	19h45 / 20h30 VINYASA YOGA Tous niveaux



La saison estivale des compétitions bâtit son plein et, l'entente Pays de Fayence Athlétisme continue à promouvoir le territoire du canton en organisant pas moins de 7 manifestations qui se sont déroulées sur le stade intercommunal : les championnats départementaux d'épreuves combinées, le premier championnat du Var de penta-lancers, l'Equip'athlé régional et les jeux du Var pour les benjamins et minimes et, le championnat varois de cadet à master, sans oublier, une animation de l'école d'athlétisme regroupant les jeunes de 7 à 11 ans. Ces événements démontrent le dynamisme du Club et du territoire au travers de ses bénévoles et de ses athlètes.

Le point d'orgue du programme de la saison estivale est la compétition régionale interclubs réservés aux catégories cadet à master qui s'est tenue à Toulon le 22 mai, l'EPF Athlétisme finissant à une très belle 4ème place derrière les métropoles de Martigues, Cannes et Toulon, devançant les équipes de Marseille, Vitrolles, Cagnes sur mer, dans une ambiance festive. Ce meeting est sans nul doute la compétition de club par excellence avec une équipe mixte engagée sur les sprints, les courses de demi-fond, les épreuves de sauts et de lancers. Les athlètes y ont battu plusieurs records du Club en obtenant le meilleur total dans un interclub prouvant ainsi que tout athlète a une place à l'EPF Athlétisme.

Le calendrier a encore été bien rempli entre juin à juillet avec l'organisation des championnats régionaux minimes le 19 juin où un grand nombre d'athlètes ont répondu présent, près de 800 personnes sur le stade dont la plupart a découvert notre territoire, et pour finir, le meeting du 2 juillet regroupant les meilleurs athlètes régionaux du 800m, course phare qui clôture la saison estivale et donne à certains athlètes l'occasion de décrocher leur qualification aux championnats de France.

Encore cette année, l'EPF Athlétisme enverra une délégation de 9 athlètes dont plusieurs Montaurousiens à Mulhouse mi-juillet pour représenter le territoire du Pays de Fayence lors des championnats de France en espérant une nouvelle fois revenir avec 3 médailles comme en 2021.



Alors si vous voulez pratiquer un sport complet, rejoignez l'EPF Athlétisme dès septembre, et nous vous proposerons une activité adaptée à vos besoins.

Pour plus d'informations, consulter notre site epfathle.fr

SUPER U

FAYENCE

Sushis confectionnés sur place

Boucherie menu été

Service traiteur fabrication maison

NOS SERVICES

-
-
-
-
-
-
-
-

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00

BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 19h00 - Tél. 04 94 76 22 42



CLUB DES ARTS MARTIAUX DE MONTAUX

TOUJOURS PLUS HAUT

Le jujitsu est plus qu'un sport dans la mesure où il transmet des valeurs millénaires qui font travailler simultanément et harmonieusement le corps et l'esprit. Le 8 mai, le club de Montauroux en a proposé une éclatante démonstration en recevant dans la grande salle des sports de Callian, son stage annuel interdépartemental. L'attente était d'autant plus grande que le coronavirus n'avait pas permis de l'organiser au cours des deux dernières années. Le stage était dirigé par Michel Aira 4e Dan pour le Var et Olivier Vilain 6e Dan pour les Alpes maritimes.

A cette occasion, Thierry Mathieu 4e Dan responsable du jujitsu en PACA, se propose, dans le cadre d'un partenariat avec le Club de Montauroux, de développer le jujitsu par le biais de nouveaux stages régionaux.

Enfin, dans la plus pure tradition du jujitsu, Serge Oudart 8eme Dan, à 94 ans tout un symbole, a su faire partager sa passion et son expérience en réalisant le ju no kata en clôture de ce stage suivi par une trentaine de participants.

Cette année a vu la concrétisation de l'excellence des cours avec de nombreux podiums pour les jeunes lors des tournois des petits Samouraïs à Saint Raphaël et La Londe. Les adultes se sont également illustrés avec une 2eme place pour le professeur Christophe Gerber au Master Adidas Provence Vétérans et avec une nouvelle promotion dans le corps

arbitral pour Marc Gamous commissaire sportif inter-régional C 3. Deux jeunes Alice d'Olonne et Nathanël Bomea ont été promus dans le corps arbitral en accédant au grade de commissaire sportif départemental.

La rentrée de septembre se présente bien avec une augmentation attendue du nombre d'adhérents et de nouveaux créneaux ouverts le mercredi matin.

Pour tout renseignement sur la rentrée, n'hésitez pas à contacter la présidente Fernande Denis au 06 15 39 28 04, le meilleur accueil vous sera réservé.

Le bureau du club.



LE CENTRE DE DEVELOPPEMENT GYMNIQUE

LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT GYMNIQUE A CLOS SA SAISON 2021-2022
ET REMERCIE TOUS LES ADHÉRENT(E)S DURANT CETTE ANNÉE SPORTIVE.



Lundi

Gym/pilates
Gym

17h15 à 18h15
18h30 à 19h30

Mercredi

Stretching
Stretching

17h15 à 18h15
18h30 à 19h30

Vendredi

Gym
Gym

17h15 à 18h15
18h30 à 19h30

Les cours sont dispensés à la salle N° 3 de l'Espace de La Fontaine à Montauroux

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

MYRIAM BRETON: 07 68 38 56 83 - MAIL: myriambreton.fitness@gmail.com - Professeur Diplômé d'Etat

Citation : « La motivation vous sert de départ. L'habitude vous fait continuer. »

Bonnes vacances à toutes et à tous !

LES POUN'S EN HERBE

Le centre équestre de pleine nature Les Poun's en herbe (Labellisé qualité : « Centre de Tourisme Equestre »-« Bien-être animal » et « école d'équitation ») situé sur le chemin de Fondurane à Montauroux représente plus de 230 licenciés.

Il propose toute l'année l'enseignement de l'équitation de pleine nature et classique, des stages pendant les vacances, des balades de la découverte pour les plus petits à la journée entière pour les expérimentés sur les sentiers et pistes magnifiques du lac de Saint-Cassien. La nouvelle formule crée l'an passé « La Balade de Lolie » connaît un franc succès toute l'année. Plus d'info sur le site internet : <http://www.centre-equestre-montauroux.fr>.

Comme chaque été le club emmène ses cavaliers en « bivouac ». Cette saison les 6 bivouacs ont été réservés en quelques heures. L'équipe est toujours très heureuse de pouvoir proposer cette « aventure » à ses cavaliers de club. Autant de moments de partage, de rigolades, d'émotions pour tout le monde qui laissent des souvenirs inoubliables.

La 8^{ème} édition du T.R.E.C. de MTX a connu cette année encore un franc succès avec une participation (record régional) de 70 cavaliers et chevaux.



Lors de ce Championnat Départemental les cavaliers ont été récompensés par les lots officiels mais aussi par l'ensemble des partenaires de la manifestation : Mairie de MTX, Decathlon Frejus, Swincool Jetscool, Restaurant Le LAC, Le Macao plage, ESC Laboratoire, Husse, Gamvert, Un Point c'est BIO et le CDE Comité Départemental du Var.

Grâce à l'équipe inégalable de 30 bénévoles dévoués, cette manifestation a été une grande réussite tant au niveau de l'organisation que de la bonne humeur.

Les recettes de la buvette du TREC ont permis l'achat de matériel et renflouent les caisses pour l'entretien des chevaux retraités du club qui coulent toujours de vieux jours heureux. Association « Les Poun's »

Vacances ETE :

- Stages matinées et semaine multi-niveaux
- Bivouacs de plusieurs jours pour les cavaliers du club.
- Balades sur réservation : balade famille, 2h, demi-journée, journée, coucher de soleil, pour tout niveau.
- Spectacle de la Saint Barthélemy avec la cavalerie sur la place du village.

Les Poun's En Herbe

Centre équestre et pleine nature

Chemin de Fondurane - 83440 Montauroux

Gwladys : 06 76 80 00 89 - Jessica : 06 19 20 00 87

les-pouns-en-herbe@hotmail.fr

site internet : www.centre-equestre-montauroux.fr



RÉSULTATS CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DU VAR TREC DE MTX :

Epreuve CLUB 2 :

1	LA MENE	RACHEL SPONEM	JOSEPH'S MOUNADEL
		AGATHE TROIN	SLEEPER
		LANA CASALINI	DJANGO
2	CAVALAIRE COMPETITION	LULA CASTOR	ESPOIR DE PEYRES
		LOU CRESCENZO	CARLINE DU DELTA
		MARGOT DONNET	CHERITON DE PEYRES
		JULIETTE BONDoux	DIMOITOU DE PEYRES
3	TEAM INZA YOUNA	MELANIE LEGUERE	AZZARO D'AKERON
		FANNY JAUBERT	INDRA
		MARION BAGNIS	EPONA DE POPEY
		STEPHANIE LANDRE	URKHAN DES VAUTS

Epreuve CLUB 1 individuel:

1	LOLIE DUCLOS LERDA	TANGO DE CHRIS
2	MADDY DIARD KEBE	ETHIC ALBION D'AULUN
3	FLORENT AUGIER	TESS CARITA JAC

Epreuve CLUB 1 Equipe:

1	PONY EXPRESS	KENNOTCHKA LEMBERGIER	MAY MORNING
		CAROLINE BONIFACIO	ULIA DU ROY
		LAURIE DELABARRE	PETRUS DU FARBAN
2	LES VADROUILLEUSES DU DIMANCHE	ELISE COYEAUD	UVEA DU JAOLAS
		EMILIE ROSSELLO	ADRIANA LIMA M2S
		ELISA WILMOUTH	TOSCAN DE CHANT
3	LES BLONDES	JULIE BEAUJEAN	HELIOT DE CAUMONT
		JESSIE LE COAT	FUNNY BLACK HEART
		MARINE MEDINA	ECLAIR DU BUIS



Epreuve CLUB Elite individuel:

1	JENNY PALLIER	WILD BUSH
2	LILI MOUNIER	FRIPON
3	FRANCOIS MAROLLEAU	BALI DE FONTARAM

Epreuve CLUB Elite Equipe :

1	Les Star TREC	REBECCA HODGE	ALEGRIAS XIX
		LISA BAUDE	WAMBLY
		ELODIE TERMONIA	ULTAFA DE CALIANES
		ANNE LAURE TESSIER MC LEOD	ANTARES OKKOMUT
2	Les Chics Poun's	JADE CASCALES	JAMAIS VUE VD BREEMEERSEN
		AMBRE CASCALES	UP AND DOWN DU GUE
		CLAIRE SIBON	PEPSY DE L'EGRAY

Amateur 3 Individuel:

1	AUDREY POIRIER	BEGUIN D'ISA
---	----------------	--------------

Amateur 3 Duo:

1	LES COACHS	SARAH DUARTE	ROYAL PRINZ VD N.RANCH
		CELINE MEUNIER	HONEYMOON BUISSONNETS
2	HIT THE ROAD	JULIEN WOLFF	VOIX DE SOURNIAC
		VIVECA MIRAILLES	DHAPSANG



ECURIES DE FONDURANE

Les Ecuries sont fières de vous présenter Minnie de Fondurane, née le 02 avril 2022, fille de Bettyboop de Fondurane et de Event des Suvieres. Née alezane, nous pensons qu'elle va rapidement devenir pie alezan et blanc. La maman et la poulie se portent bien et ont déjà fait quelques sorties en extérieur dans le paddock où Minnie a fait quelques accélérations de galop bien prometteuses d'une carrière de poney de course (les vidéos sont en ligne sur Instagram des Ecuries de Fondurane).

La saison de concours va bientôt s'achever mi-juillet avec des résultats très satisfaisants pour les cavaliers(es) de Fondurane :

- Plus de 70 victoires et 130 podiums en C.S.O.
- 5 victoires et 11 podiums pour les courses de poneys.
- Avec une première place en épreuve Poney 3, une deuxième place en Club 4 et une troisième place en Club 2 au Championnat Régional par Equipe organisé le 22 mai à Brignoles par les Écuries de Matthieu Rondeau Joli résultat pour un premier semestre !

Le centre équestre ne fermera pas ses portes cette année. Des stages de perfectionnement sont prévus durant tout l'été avec des horaires adaptés aux grosses chaleurs. Nous avons déjà passé 26 galops depuis le début de l'année ; une prochaine session sera prévue pour cet automne.

Evidement nous continuons à organiser notre concours club tous les mois, autant pour l'entraînement de nos cavalier(es) que pour le plaisir de recevoir nos voisins que ce soit les Ecuries des Veys de Pégomas, les cavaliers de Saint Cézaire sur Siagne ou nos très chers voisins les Poun's en Herbe qui savent mettre de l'ambiance à chacune de leur visite ; à l'exception du 8 mai date du Championnat Départemental de Trec, organisé par les Poun's



devant le gymnase de Montauroux, qui a été un véritable succès.

Dans le prochain numéro, je pense que vous aurez la primeur de découvrir en photo le poulain de Quinoa Gardiette, qui n'a toujours pas pouliné à cette heure ...

Prenez soin de vous et tous à cheval !



T.L.P. EQUITATION

Chemin de Fondurane - 83440 MONTAUX

Tél. 04 94 39 89 03 / 06 25 50 63 65 / 06 95 82 21 04

Site : <https://www.tlp-equitation.com>

Facebook : tlp /equitation



TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H MARCHÉ À MONTAUX

Sur la place du Clos Face à la Mairie



MONTAUX MARKET Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall



PHILIPPE GIORDANENGO ET JOSH REICHENECKER

LA CONSÉCRATION EN RALLYE

Ça y est ! c'est fait ! Nous sommes vainqueurs du tour Européen Rallye et ce qui n'était pas prévu également vainqueurs du rallye d'Antibes. Nous ne pouvions pas rêver mieux !

Après tous ces investissements en temps, en argent et en stress ainsi que tous ces déplacements en Italie, en Suisse et en Belgique, nous sommes enfin arrivés à notre but.

Ce championnat tour européen rallié historique a été un peu raccourci en raison des conditions sanitaires : sur 6 épreuves 2 ont été annulés. Nous tenons à remercier les organisateurs de ce Tour Européen Rallye qui nous ont permis de rouler dans différents pays avec à chaque fois des spéciales empruntées par les rallyes du championnat du monde.

Ce fut un plaisir de pouvoir fêter notre titre à Antibes d'autant que ce rallye devait se dérouler au début du championnat.

La recette de notre succès tient dans ses proportions :

- 25 % la voiture
- 25% le copilote, Josh
- 25% l'assistance : Annick / Loïc, François / Yoann / Jean-Claude, GTO et Jimmy
- 25% le pilote

Et bien sûr merci à tous nos amis qui nous ont soutenus et suivis tout au long du Championnat.

Nous tenons également à remercier tous nos partenaires et amis qui se sont impliqués dans notre brochure sortie en décembre lors de notre soirée de remerciement. Y participaient l'organisateur du Tour Européen Rallye historique venu d'Italie pour la circonstance,

Jean-Yves Huet maire de Montauroux, Nicolas Martel conseiller départemental, Rémy Tosello speaker des courses automobiles depuis 43 ans et bien d'autres heureux de féliciter chez Philippe et Josh et de les encourager pour le futur.

Plus récemment, après avoir conquis le Rallye régional des vins du Gard qui compte pour la Coupe de France des rallyes, nous voici engagés au rallye d'Antibes à côté de la maison. Cette course est la 3^e manche du championnat de France des véhicules historiques de compétition.

A l'inverse des autres courses, nous avons rencontré plein de petits problèmes techniques après la seconde spéciale. Nous rentrons le premier soir, deuxième au classement général. Annick et Loïc ont eu beaucoup de travail pour résoudre tous ces soucis techniques.

Le dimanche matin nous repartons avec un moteur qui ronronne pour 8 chronos et 100 km de spéciales : Duranus, Turini, Col de L'orme...

Nous rentrons à Antibes seconds au classement général et premiers des véhicules historiques derrière un certain monsieur Gatti, Champion de France de la période j. A l'issue de cette manche, nous faisons le plein de points pour le championnat de France et nous repassons premiers dans le classement.

Rendez-vous chers amis pour la prochaine étape du championnat en Bourgogne à Autun.

Merci à tous pour vos témoignages amicaux, à nos fidèles sponsors notamment Intermarché à tourrettes.

Philippe et Josh

SARL AGREGAT GIORDANENGO & FILS

DEPOT D'AGREGATS MONTAUX

GIORDANENGO PHILIP



Sable - Pierre - Terre - Terreau Vrac
Gravier - Enrochement - Reprise de Gravats

Tél./Fax. 04 94 39 82 72 - Mobile: 06 76 09 11 52
boismateriaux.admin@orange.fr - boismateriaux@orange.fr

231, CH DE FONDURANE - LE PLAN ORIENTAL - 83440 MONTAUX
Horaires: 7h30/12h - 13h30/17h30 - Samedi 8h/12h

VOTRE PUBLICITÉ

ICI?

04 94 85 71 39

JG TERRASSEMENT

GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SCEPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Devis Gratuit



Jérôme GIORDANENGO
06 07 16 19 64 - MONTAUX
jerome.giordanengo@wanadoo.fr

L'OPPOSITION

Il faut être heureux pour transmettre du bon et du bien-être ! (à méditer)

Comment pourrions nous l'être quand notre vie devient de plus en plus paradoxale et compliquée ...

- 1 Notre PLU va une fois de plus être modifié ... pour Qui, pour Quoi ?
De plus en plus de nos concitoyens se voient REFUSER une extension de maison, un petit agrandissement de 20 à 25m² parce que leur famille prospère et que légitimement ils souhaitent simplement améliorer leur confort de vie !
Face à cela, un terrain tout à côté de chez eux vient d'être acquis par un constructeur-promoteur Montaurouxien et un lot d'une dizaine de maisons vont y être construites ...
Quelle est cette logique ? Quels sont les intérêts cachés ? C'est la question que nous pose cet habitant...
- 2 D'un côté la fermeture nocturne des urgences de l'Hôpital de Draguignan ! preuve que notre service santé va très mal.
- 3 En parallèle, une maison médicale de 2M€ sans permanence nocturne, ni dimanche, ni jours fériés. Montauroux ne fait pas partie des déserts médicaux mais pourrait tout autant s'organiser avec cet outil conséquent à un service rendu 24H/24H ? Les vétérinaires se sont bien organisés pour nos animaux !
- 4 L'eau : Articles de presse, journaux télévisés, réunionite de nos élus communautaires, arrêtés municipaux et préfectoraux ... la préoccupation est grandissante et nous ne nions pas qu'elle soit réelle ... En parallèle, des arrosages intensifs de ronds-points, des branchements incontrôlés pour arrosage dans les cours d'eau de nos rivières, des fuites qui ruissellent des jours avant d'être réparées, des livraisons de piscines par rotation d'hélicoptères pendant 2 jours. Comment autorise-t-on l'implantation de piscine pour ensuite en interdire le remplissage par arrêté municipal du 13/05/22 ? Où est la logique ?
- 5 L'accès au pont des Tuves. Quelques améliorations sécuritaires pourraient faciliter le cheminement qui s'avère dangereux pour des familles avec jeunes enfants. Les milieux ont toujours été entretenus par l'homme. Valoriser les atouts locaux, développer des activités économiques et touristiques pour tous, en respectant le patrimoine naturel. Ne laissez pas notre village mourir ! Il regorge de bonnes volontés, de jeunesse, prêts à proposer des solutions d'aménagements et d'activités. ECOUTEZ LES
- 6 Le premier travail du nouveau Maire en 2014 fut de nettoyer la place du clos pour y retirer le sable qui servait à la pratique des jeux de boules (pétanque). 8 ans plus tard, le même élu recrée des jeux de boules et fait rapporter du sable ! C'est un vrai retour sur investissement ! Qu'en pensez-vous ?
- 7 Nous terminerons sur une note positive de cette belle réhabilitation intercommunale de la base nautique de St Cassien. N'oublions pas qu'elle doit son origine à Mr Jean-Pierre BOTTERO, Maire de Montauroux durant 25 années.

Nous vous souhaitons un bel été. N'hésitez pas à nous transmettre vos doléances et pourquoi pas vos satisfactions. Nous restons à votre écoute.

Christian THEODOSE
06 14 12 88 02

Marie-Hélène LAMBERT/SIMON
06 71 70 17 31

Éric GAL
06 07 08 83 76

Véronique BRUNET
06 10 91 94 08

HOMMAGE À LUCIENNE ROSTAGNO



Le dimanche 29 mai, jour de la fête des mères, Lucienne Rostagno nous a quittés après plusieurs semaines de souffrance supportée avec beaucoup de courage et de dignité.

Née à Montauroux, elle ne quittera jamais son village, qu'elle aimera et servira toute sa vie au point d'en devenir au fil des ans la mémoire vivante. Elle était toujours disponible tant auprès des enfants que des adultes pour raconter ses souvenirs dans un style direct, précis et imagé. Aux enfants des écoles, médusés, elle décrivait une journée de classe, qu'elle rejoignait à pied depuis sa maison au quartier de la Colle Noire, emportant outre ses affaires scolaires, son déjeuner et une bûche de bois pour alimenter le poêle de la classe. Aux adultes, elle leur a fait découvrir pendant 18 ans la Chapelle Saint Barthélemy avec en prime des anecdotes sur Christian Dior qu'elle avait servi pendant plusieurs saisons pour la récolte des fleurs de son domaine à la Colle Noire. En outre, elle répondait toujours présente pour participer à l'animation du village, pendant les journées du patrimoine pour des démonstrations de bugade au grand lavoir situé en contrebas de la place du Clos ou pour le Téléthron où ses pissaladières étaient particulièrement appréciées. Il faut préciser qu'elle était une excellente cuisinière et avait rassemblé ses recettes provençales dans un livre.

Elle a connu son heure de gloire en mai 2016 lors de la soirée organisée par Dior parfums pour fêter la réhabilitation complète du château de la Colle Noire. Naturellement invitée, elle a été interviewée par la presse française et a même fait une apparition à la télévision américaine aux côtés de l'actrice Charlize Theron, ambassadrice des parfums Dior. Aussi, la mairie de Montauroux ne pouvait souligner une telle notoriété qu'en lui consacrant, fait unique, la couverture de sa revue municipale de juillet 2016.

Le 3 juin, nous étions nombreux pour accompagner Lucienne Rostagno à sa dernière demeure. Dans le cortège qui la conduisait au cimetière, sur les visages la pluie se mêlait aux larmes et chacun se disait combien Lucienne allait nous manquer. Il nous reste son souvenir, son exemple qui la font entrer dans le patrimoine de Montauroux et dont nous sommes désormais orphelins.

Philippe Vizier



ETAT CIVIL

Naissances

MEREZAK Noam né le 10 février 2022
DURANTET Ethan né le 01 mars 2022
BLANCHEFLEUR Lara née le 10 mars 2022
PERRIER Alice née le 19 mars 2022
DE OLIVEIRA LOPES Mattéo né le 25 mars 2022
CAPIZZI STORTO Lou née le 2 avril 2022
YOUSSEF Ranime née le 7 avril 2022
SAMPER Raphaël né le 19 avril 2022
MILLEMANN Gemmy née le 11 avril 2022
BERCHIALLA Constance née le 20 avril 2022
FRANZE Ugo né le 22 avril 2022
TROTIN Mia née le 4 mai 2022
MEJRI Habib né le 16 mai 2022
LAFARGE Ambre née le 21 mai 2022
EL ABED Alma née le 25 mai 2022
MOINEL Lycia née le 30 mai 2022

Décès

BLANC Yvonne, décédée à l'âge de 95 ans
BLACK Charles, décédé à l'âge de 73 ans
GOULON Anna veuve SERANTONI, décédée à l'âge de 87 ans
LACOMBE Irène veuve IVARS, décédée à l'âge de 99 ans
PUISSANT Janine veuve DAIGRE, décédée à l'âge de 88 ans
RODRIGUES Maria veuve CRISOSTOMO, décédée à l'âge de 85 ans
BOUTEILLER Michel, décédé à l'âge de 72 ans
BLANC Etienne, décédé à l'âge de 90 ans
DUMOULIN Christian, décédé à l'âge de 91 ans
DUPLAN Roger, décédé à l'âge de 89 ans
MAHUET Daniel, décédé à l'âge de 87 ans
GIORGIS Michel, décédé à l'âge de 56 ans
LAPOIX François, décédé à l'âge de 84 ans
PATRO Hélène veuve PAEME, décédée à l'âge de 96 ans
BENEL Monique veuve DUPLAN, décédée à l'âge de 83 ans
BASSO Lucienne veuve ROSTAGNO, décédée à l'âge de 95 ans

Mariages

COUILLET Sébastien, maçon
et BOULKAÏD Sarah, salariée en Hôtellerie,
le 5 mars 2022
NOVELLI Marc-Antoine, conducteur de travaux
et MARAMBAUD Céline, guide touristique,
le 9 avril 2022
PILLE Didier, sans emploi
et MACE Jacques, auto-entrepreneur,
le 16 avril 2022
PETITPAS Teddy, employé étude d'huissier
et CARPENTIER Esteban, responsable boutique,
le 16 avril 2022
FERRARO Ludovic, responsable projet
et MALLET Jessica, prothésiste ongulair, le 23 avril 2022
BRUNEL Manon, monteuse câbleuse
et LAUER Cécilia, Responsable Ressources Humaines,
le 30 avril 2022
BERRIRI Aymen, maçon
et YOUSSEF Riheb, Employée de grande surface,
le 7 mai 2022
MANDEREAU Jean-Marie, retraité
et ROUSSEL Christine, retraitée,
le 14 mai 2022
STAUFFER Jean-Marc, géomètre
et LE TOUZE Manon, manipulatrice en radiothérapie,
le 14 mai 2022
ORTEGA Stéphane, ingénieur
et VALLEE Magali, éducatrice spécialisée,
le 14 mai 2022

Prochain Bulletin Municipal

La prochaine revue municipale
paraîtra début octobre 2022.

Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots au maximum sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et séparément) avant le jeudi 1^{er} septembre 2022.

Adresse à respecter pour l'envoi de vos articles et photos :
mairie@ville-montauroux.fr

Merci pour votre participation.
Baptiste DALMASSO - Valérie DUGELAY - Philippe VIZIER

LES SEULES POMPES FUNÈBRES FAMILIALES
DU PAYS DE FAYENCE

 **SÉBASTIEN
BRÉMOND**

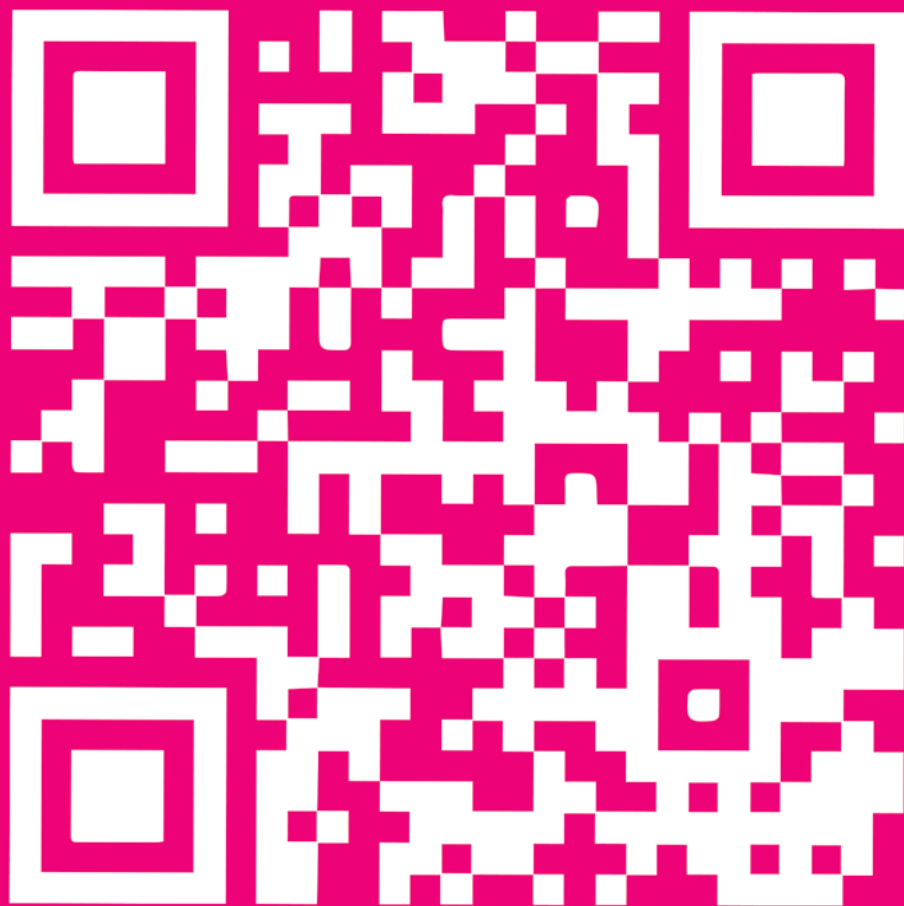
CÉRÉMONIES PERSONNALISÉES
CONTRATS OBSÈQUES - MONUMENTS - FLEURS

UNE ÉCOUTE ATTENTIVE AU 04 83 11 19 54
PERMANENCE FUNÉRAIRE 24H/24 7J/7

Le Plan Occidental, 83440 Montauroux
www.pompes-funebres-infinity.com - contact@pompes-funebres-infinity.com

et vous

vous faites quoi ?



LE MENSUEL L'APPLI QUI GUIDE VOS SORTIES



RECHERCHER



AGENDA



FAVORIS